

Les policiers de Rancho Santa Fe ont vite bouclé le périmètre de la luxueuse propriété où ont été découverts hier les corps de 39 jeunes hommes blancs, âgés de 18 à 24 ans, tous vêtus de pantalons noirs et de chaussures de tennis.

SUICIDE COLLECTIF EN CALIFORNIE

39 MORTS

Rancho Santa Fe, Californie (AP)

Prévenus par un appel téléphonique anonyme, les policiers de Rancho Santa Fe, dans le sud de la Californie, se sont rendus dans une luxueuse propriété de la ville où ils ont retrouvé 39 corps, apparemment tous victimes d'un suicide collectif. Rien n'indique cependant que ce suicide collectif soit lié avec celui de Saint-Casimir au Québec où cinq membres de la secte du Temple solaire avaient trouvé la mort samedi soir.

Les victimes de Rancho Santa Fe sont toutes des hommes blancs, âgés de 18 à 24 ans, portant tous des pantalons noirs et des chaussures de tennis. Ils ont été retrouvés étendus sur le ventre, les bras allongés le long du corps. Les enquêteurs optent pour la thèse du suicide collectif «à cause du nombre de personnes impliquées, et parce qu'il n'y a aucune trace de lutte, ni de traumatisme», a expliqué

un responsable de la police locale, Gerald Lipscomb.

«Nous avons reçu un appel téléphonique expliquant qu'il s'agissait d'un suicide collectif», a expliqué Don Crist, un porte-parole du shérif du comté de San Diego.

«Nous l'avons dit à un médecin qui s'est rendu dans la maison pour voir si des personnes seraient encore en vie», a-t-il ajouté.

Aucune autre précision n'a été donnée pour l'instant sur les causes des décès ni sur les identités des victimes. Les enquêteurs ont senti une odeur âcre dans la maison et ont effectué des prélèvements sanguins sur les victimes pour essayer de déterminer la cause de leur mort.

Le drame s'est déroulé dans une luxueuse propriété évaluée à plusieurs millions de dollars, entourée de palmiers qui bordent une piscine et un court de tennis. Les policiers sont arrivés sur les lieux vers 16h (21h GMT), après avoir reçu un appel téléphonique 45 mi-

nutes plus tôt et ils ont découvert les cadavres. Le quartier avait été préalablement bouclé par les policiers qui cherchaient à localiser la propriété.

Selon KNBC-TV, un agent immobilier essayait depuis assez longtemps de vendre la maison mais il se plaignait du fait qu'à chaque fois qu'il essayait de faire visiter la maison, un mouvement religieux y tenait des réunions.

Bill Strong, un voisin qui habite à une trentaine de mètres de la propriété, la maison appartient à Sam Koutchessahani, un homme marié et père de plusieurs enfants, qui avait loué la résidence en octobre dernier à des personnes n'habitant pas en Californie.

Depuis, entre cinq et dix personnes, hommes et femmes, semblaient vivre dans la maison, selon Bill Strong, mais il n'avait jamais vu d'enfants ni d'animaux de compagnie.

Considéré comme le «Beverly Hills» de San Diego, Rancho Santa Fe est connu notamment pour ses terrains de polo.

Les sports



Jean-Luc Mongrain découvre le Vatican avec émerveillement

Michel MORIN
Sherbrooke

Pendant trois jours, il a visité l'intérieur de la Cité vaticane, a vu des lieux inédits, a pu capter des images exceptionnelles et a même eu une audience avec sa Sainteté le pape Jean-Paul II. Jean-Luc Mongrain n'oubliera jamais ce qu'il a vécu: «ce fut une visite extraordinaire à tous les points de vue.»

Voulant en faire profiter le public du petit écran, Jean-Luc Mongrain diffusera une émission spéciale intitulée «Les Chemins du Vatican». L'émission, d'une durée de 60 minutes, sera présentée en matinée vendredi saint, sur les ondes de Télé-Québec, dès 08h00. Et en reprise, à compter de midi trente, toujours vendredi saint et à la même station.

Le document «Les Chemins de la Croix» sera par ailleurs présenté sur les ondes de TVA lundi de Pâques, à compter de 22h30 en soirée, en lieux et place de l'émission Chabada.

Selon Jean-Luc Mongrain, qui n'est pas peu fier du coup réussi, jamais de telles images n'ont été captées par une équipe de télé canadienne.

«Nous avons eu accès à la salle des trésors du Vatican, aux jardins du Pape et à la chapelle privée du Pape. Pendant une quinzaine de minutes, nous avons été seuls à l'intérieur de la Chapelle Sixtine. Ce fut vraiment exceptionnel.»

A Rome, Jean-Luc Mongrain était accompagné du cardinal Jean-Claude Turcotte, du réalisateur Jean-François Lalonde et du caméraman Pierre Therrien.

Sans minimiser l'ampleur du personnage, Jean-Paul II ne constitue pas le seul élément devant qui Jean-Luc Mongrain s'est étonné.

«La Cité du Vatican, c'est un État en soi. Il y a un endroit où on peut émettre des passeports, il y a une gare, un hélicoptère, un bureau de poste. Nous avons même visité la Salle des Pleurs, l'endroit où le pape nouvellement élu peut se recueillir et prendre toute la réalité de sa nouvelle charge. On appelle ça la Salle des Pleurs parce qu'on dit que le nouveau pape en pleure un coup. À partir de ce moment-là, le pape ne s'appartient plus.»



Jean-Luc Mongrain, en audience avec sa Sainteté le pape Jean-Paul II. L'animateur diffusera une émission spéciale intitulée «Les Chemins du Vatican», vendredi saint, en matinée dès 8 h sur les ondes de Télé-Québec.

Comment s'y est pris Jean-Luc Mongrain pour obtenir un laissez-passer afin de visiter le Vatican? Un pari lancé à la blague en est à l'origine.

En décembre dernier, au cours d'une réunion de production, on demande qu'est-ce qui pourrait constituer un bon sujet de reportage. «Je nourrissais l'idée de montrer le Vatican et l'intérieur du Vatican», dit Mongrain.

Ginette Therrien, coordonnatrice à la recherche pour les Productions Ostar, prend tout le

monde au mot. «Ce sera ton cadeau de Pâques», dit-elle à Jean-Luc Mongrain.

Les démarches auprès du secrétariat du Cardinal Turcotte s'entreprennent dès lors. Elles s'intensifient jusqu'à ce qu'au début du mois de mars, alors que le Cardinal Turcotte est à Rome, la confirmation tombe. «Vous êtes attendus à Rome le 15 mars.»

Jusqu'alors, seul Dan Rather et son équipe de 48 Heures a pu avoir un accès au Vatican.

5 Le 66 fait ses adieux avec **8** cinq points!

Bruce Coulter au Temple de la renommée de la LCF

Cliff Floyd passe aux **Marlins** - CAHIER C



CAHIER SPÉCIAL À L'INTÉRIEUR

Coaticook... à l'échelle humaine

Météo / A2

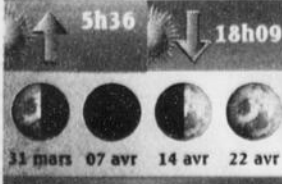
Opinions

MÉLANGE

Aimez-moi quand même...

5

- À lire en page A12



Coaticook boude le plan Marois

La commission scolaire s'estime capable d'atteindre les objectifs visés sans fusion

Michel RONDEAU
Sherbrooke

La Commission scolaire de Coaticook boude carrément la nouvelle proposition de découpage territorial de la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, et souhaite faire cavalier seul.

Dans une position qu'il a fait connaître hier au lendemain d'une assemblée des commissaires, le vice-président du conseil, M. André Couture, a exprimé l'avis que la commission scolaire de Coaticook a toujours cru pouvoir atteindre les objectifs de la ministre sans fusion.

La ministre, a rappelé M. Couture, veut que les dépenses administratives se rapprochent de 4 pour cent, comme en Ontario, alors qu'elles sont en moyenne de 6,8 pour cent au Québec.

«Mais chez nous, a-t-il dit, elles sont de 4,5 pour cent et nous pensons qu'avec les intervenants du milieu socio-économique et municipal, nous pouvons atteindre l'objectif souhaité par la ministre.»

La ministre Marois souhaite créer des commissions scolaires de 5000 élèves au minimum, mais a laissé la porte entrouverte à des cas d'exception. La commission scolaire de Coaticook compte actuellement 3300 élèves.

«Quelles sont ces exceptions?», se demandent les commissaires de Coaticook, qui déplorent que le plan de la ministre envisage aussi de retirer les Villes frontalières au territoire de Coaticook, ce qui entraînerait une réduction de 450 élèves.

«Il est certain que cela handicaperait encore davantage le projet de Coaticook», note André Couture.

Le conseil des commissaires n'a pas fermé les yeux sur le fait que la ministre puisse imposer à Coaticook une fusion malgré tout. «Mais son projet actuel ne tient pas compte des affinités du milieu. Comme leader de la formation en agriculture et comme partenaire du Haut-Saint-François dans le projet de développement bovin, nous estimons que nous avons plus d'affinités avec East Angus et Lac-Mégantic qu'avec Magog et Windsor», dit M. Couture.

Dans son plan de regroupement, la ministre entrevoit une fusion entre Coaticook, Magog et Windsor et une autre entre Asbestos, East Angus et Lac-Mégantic.

«Le gouvernement ne semble pas conscient des réalités régionales», dit André Couture qui estime qu'il y a sans doute plus d'affinités entre Asbestos et Windsor qu'entre Windsor et Coaticook.

Le 4e **SALON** de Chasse, Pêche et Plein air de Sherbrooke

Les 28-29-30 mars '97
À l'Aréna de Fleurimont et Centre Julien Ducharme

4 VOYAGES DE PÊCHE À GAGNER!

Remplissez le coupon de participation à tous les jours dans **La Tribune**

Courrier égaré rue Fabre

Une «erreur de distraction» du facteur suppléant

François GOUGEON

Sherbrooke

C'est une «erreur de distraction» de la part d'un facteur qui remplaçait alors le livreur régulier qui explique le problème rencontré par Pierre Bouchard.

On sait que le citoyen de la rue Fabre a, en début de semaine, été victime une autre fois d'erreur de livraison de courrier: le sien a été distribué ailleurs pendant qu'il retrouvait dans sa boîte aux lettres le courrier d'un résidant d'une autre rue de son voisinage.

«Cela n'est pas fréquent mais c'est le genre d'erreur de distraction susceptible de se produire quand un facteur, en congé ou absent pour maladie, est remplacé par quelqu'un d'autre. Les deux adresses portaient le 1100 et comme le courrier a été classé en fonction de la route du facteur, celui-ci a interverti les rues Fabre et Evangéline», a expliqué Johanne Hallée, porte-parole de la Société canadienne des postes.

Selon elle, c'est la première erreur qui se produit au domicile de M. Bouchard depuis septembre 1995. «On fait notre gros possible pour donner le meilleur service possible à la clientèle. Et quand une erreur se produit, on prend les dispositions pour éviter que ça se répète. On rencontre le facteur pour lui demander une plus grande vigilance. Mais on n'est pas à l'abri à tout jamais d'erreur humaine. On s'en excuse sincèrement auprès de M. Bouchard», a aussi dit la responsable.

Le syndicat trouve l'attaque «totalement démesurée»

Sherbrooke (FG)

«Par une erreur humaine, qui peut se produire n'importe où, même dans votre journal, on remet en question tout le travail des salariés des postes! Ce n'est pas honnête!»

Le président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, Pierre Avard, a très mal réagi hier aux

commentaires de Pierre Bouchard, ce citoyen de la rue Fabre qui a été victime d'un erreur de courrier en début de semaine.

M. Avard a dit trouver «totalement démesurée» l'attaque lancée par ce citoyen et l'importance que La Tribune a accordée à cette affaire. Il se demande si ce n'est pas une sorte de complot pour détruire l'image de la Société des postes et de ses artisans.

Ou si M. Bouchard n'a pas utilisé le journal pour se faire de la publicité. «En tout cas, si M. Bouchard utilise avec ses clients le langage qu'il a utilisé quand un premier préposé a pris l'appel (pour se plaindre de l'erreur), avant d'être transféré au surveillant, il ne fera pas long feu en affaires. En tout cas, qu'il ne compte pas sur nous pour lui faire de la publicité», a lancé M. Avard.

Selon lui, le traitement accordé par ces cas d'erreur humaine ne rend pas justice aux employés qui, selon lui, donnent toute la mesure pour assurer le meilleur service possible. «Et avec la compétition qu'on connaît maintenant, nos gens sont sensibles à l'importance de donner le meilleur service possible... Mais là, avec ce traitement (du cas dans le journal), on semble chercher à vouloir détruire tout ce qui se fait de bien», a aussi commenté le représentant syndical des travailleurs.



Un camionneur et les usagers de la route l'ont échappé belle, hier après-midi, route 112, entre Deauville et Omerville. Une plate-forme lourdement chargée s'est détachée d'un camion et a valsé dangereusement sur la route avant de se renverser.

Imacom-Daguerra, Martin Blache

Une plate-forme exécute une valse dangereuse sur la 112

Libéré de ses chaînes, le lourd projectile n'a heureusement frappé que le vide

Pierre SAINT-JACQUES

Deauville

Un camionneur américain et les usagers de la route l'ont échappé belle quand une plate-forme sur laquelle reposait une sorte de réservoir à fumier s'est détachée du camion qui la tirait, hier vers 14h, route 112, entre Deauville et Omerville.

L'accident s'est produit juste à la hauteur du poste de contrôle routier pour les camions, mais en direction ouest ou de la métropole.

Des chaînes retenaient la plate-forme au camion si bien que l'embarquée a pris une allure spectaculaire car tout s'est mis

à valser sur plusieurs dizaines de mètres avant que le camion ne s'immobilise sur ses roues, dans le terre-plein et que la plate-forme à laquelle la pièce d'équipement agricole était solidement arrimée ne vire complètement à l'envers, en partie sur le terre-plein et en partie sur la voie de gauche de la route 112.

Le miracle est que malgré l'achalandage de la route 112, il n'y a eu aucun autre impliqué.

La Sûreté du Québec et Transports Québec ont assuré le service d'ordre sur les lieux, le temps nécessaire pour remettre la plate-forme sur les roues et libérer le terre-plein et une partie de la chaussée.

Le conducteur du camion, M. René Desrochers, de Newport, au Vermont,

avait cueilli l'équipement agricole flamboyant neuf à Sherbrooke et le ramenait à l'entreprise de Newport qui en fait la vente quand l'accident s'est produit.

Il s'en est tiré indemne. Il avait hâte que le convoi s'immobilise quand le bris est survenu.

Comme on a constaté une défectuosité mécanique majeure, la SQ devait s'assurer que le camion et la plate-forme soient inspectés avant de reprendre la route.

L'incident a fait resurgir les images de la terrible tragédie de la route 222, à Saint-Denis-de-Brompton, le vendredi 23 août 1996, quand une remorque détachée d'un véhicule avait tué trois personnes d'une même famille.

loto-québec résultats

Tirage du 97-03-26

1^{er} numéro: 067059
2^e numéro: 262012
10 000 \$ 10 000 \$

3^e numéro: 431770
4^e numéro: 075089
10 000 \$ 100 000 \$

Ces 4 numéros gagnants sont décomposables

PANCO Tirage du 97-03-26

1 5 6 9 10
13 20 23 24 32
34 36 42 43 50
53 57 63 65 70

Quotidienne Tirage du 97-03-26

3 4
914 8266

Extra Tirage du 97-03-26

NUMÉRO 258360

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

MÉTÉO La Tribune

MétéoMédia

COMBO SPAGHETTI + SALADE CÉSAR WOW
PAIN À L'AIL GRATINE
PRIX RÉG. 4,99\$

Guido's CARREFOUR DE L'ESTRIE
La Grande Place, Victoriaville

AUJOURD'HUI CETTE NUIT DEMAIN SAMEDI DIMANCHE

5 PRÉC. 60 -7 PRÉC. 60 7 0 PRÉC. 40 8 -2 PRÉC. 90 8 -2 PRÉC. 20

Map of Quebec with weather icons for various regions: Victoriaville 5/-7, Thérford Mines 5/-7, Drummondville 5/-7, Lac-Mégantic 5/-7, Valcourt 5/-7, Sherbrooke 5/-7, Magog 5/-7, Coaticook 5/-7.

QUÉBEC

Chicoutimi	Var	2/-8	Québec	Mel	3/-6
Gaspé	Sol	3/-5	Fimoussi	Var	1/-5
Iles-de-la-Mad.	Var	1/-6	St-Georges	Mel	3/-6
La Grande	Sol	-3/-12	Sept-Îles	Sol	0/-9
Lac-St-Jean	Mel	3/-8	Trois-Rivières	Mel	5/-6
Montréal	Mel	6/-3	Val d'Or	Var	5/-8

CANADA

Charlottetown	Var	2/-6	Régina	Deg	4/-7
Edmonton	Sol	6/-6	St-John's	Var	2/-6
Fredericton	Var	5/-6	Toronto	Sol	11/3
Halifax	Nel	3/-3	Victoria	Nua	11/2
Ottawa	Var	6/-5	Winnipeg	Mel	2/-5

LE MONDE

Athènes	Var	15/9	Mexico City	Nua	25/12
Beijing	Sol	20/8	Moscou	Enu	-5/-12
Berlin	Var	12/5	Paris	Sol	14/9
Hong Kong	Sol	24/18	Port-au-Prince	Sol	29/20
Lisbonne	Sol	19/12	Rome	Sol	18/4
Londres	Sol	13/4	Tokyo	Pli	13/9

INDICE UV

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

60 30 20 15

DESTINATIONS SOLEIL

Acapulco	Ave	32/22	La Havane	Sol	28/22
Bermudes	Ave	22/19	Martinique	Sol	29/22
Cancun	Sol	33/20	Myrtle Beach	Sol	21/11
Caracas	Sol	29/22	Montego Bay	Sol	31/23
Freeport	Sol	28/21	Orlando	Var	28/19
FT Lauderdale	Var	28/21	Puerto Plata	Sol	31/22
Honolulu	Sol	26/19	Tampa	Var	28/19
Key West	Var	28/23	West Palm B	Var	28/21

EMPLOIS DU JOUR

Préposé/e au transport
Offre: 2159649
Lieu: Sherbrooke
Salaire: 9,50 \$/heure, permanent, temps partiel, 25 à 30 heures/semaine, travail de nuit (23h à 04h00)
Exigences: certaine expérience conduite de camion lourd, permis classe 3, sens organisation, ponctuel, forte discipline personnelle
Fonctions: manipulation et acheminement du produit (boulangerie) dans différents entrepôts.

Représentant/e distribution Québec
Offre: 2153265
Lieu: partout au Québec
Salaire: à la commission, 40 000 \$ et +, nombre d'heures à déterminer
Exigences: avoir des aptitudes en agriculture et en environnement bonne présentation et beaucoup d'ambition
Fonctions: faire la distribution et la vente de produits organiques et naturels sur son territoire (animaux, sols, eaux), début immédiatement.

LA LOTTO 6/49 4 - 27 - 32 - 38 - 40 - 45 (20)

INDEX

Arts:C-8
Bandes dessinées:C-12
Chez nous:B-1
Décès:C-13
Économie:B-6
Messier en liberté:C-6
Opinions:A-12
Petites annonces:C-10
Sports:C-1

POUR MOINS DE 5 \$

Les petites annonces LaTribune

564-0999
1 800 567-6955 (zone interurbaine)

LaTribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc. (division La Tribune)

TÉLÉPHONES		LIVRAISON		ABONNEMENTS	
Petites annonces: 564-0999		Camelots et camelots motorisés		Abonnement payé à l'avance:	
Publicité: 564-5450		Prix de vente: 3,51 \$		Tous droits réservés par camelot et camelots motorisés.	
Rédaction: 564-5454		T.P.S.: 25 \$		1 an 175,12 \$ 12,26 \$	
Abonnements: 564-5466		T.V.Q.: 24 \$		6 mois 87,60 \$ 6,13 \$	
ENVOI DE PUBLICATION:		Coût à l'abonné: 4,00 \$		3 mois 44,84 \$ 3,14 \$	
Enregistrement No 0529168				1 mois 23,49 \$ 1,64 \$	

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS 1 an 700,00\$, 6 mois 410,00\$, 3 mois 265,00\$, 1 mois 130,00\$

"La Tribune" est socitaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

LES EFFETS DU BUDGET LANDRY

Une hausse qui fait maugréer

Les marchands sherbrookoïses anticipent des jours difficiles avec l'augmentation de la TVQ

Gilles FISETTE

Sherbrooke

La hausse d'un pour cent de la taxe de vente, à compter de janvier 1998, risque d'avoir un impact négatif sur les consommateurs, craignent des commerçants de Sherbrooke. Toutefois, ajoutent-ils, il reste à en déterminer l'ampleur.

Chez Matériaux Carrefour Rona, Renelle Anctil estime qu'une hausse même minime de la TVQ (de 6,5 à 7,5 pour cent) envoie un message de moins consommer. «Le gouvernement vient dire aux gens d'arrêter de consommer alors que nous commençons à sentir la reprise. Si je parle pour mon secteur d'activités, on constatait une relance grâce au taux d'intérêt peu élevé sur les hypothèques. Le marché de la vente de maisons est plus actif... Et là, on met un frein. Ça vient briser la petite confiance que les gens avaient envers l'économie».

Toutefois, ajoute Mme Anctil, «les humains ont une capacité d'adaptation très forte... Et il y a la fait que l'augmentation est annoncée très longtemps d'avance. C'est à nous à réagir et à penser aux façons de travailler sur la confiance des consommateurs...»

À la Boutique Aventure où le nec plus ultra des systèmes de cinéma-maison assorti d'un système de son de haute qualité commande un déboursé d'environ 15 000 \$, une hausse de la taxe de vente d'un point de pourcentage peut donc se traduire par une facture plus élevée d'une centaine de dollars. Elle devient donc significative.

«Je crains une baisse au début de janvier mais je crois que l'effet sera de courte durée. Les gens s'habituent rapidement... Par contre, je crois également que l'annonce de la hausse peut avoir un effet positif à court terme puisque des gens voudront peut-être devancer des décisions d'achat pour éviter la hausse de janvier prochain...», explique Daniel, le gérant.

À la boutique de vêtements pour femmes, Marie-Claire, l'assistante-gérante, Francine Blouin, est d'avis que toute hausse, peu importe son ampleur, qu'elle soit d'un demi-point, d'un point ou de deux points, a toujours le même effet sur les consommateurs. «Les gens n'aiment pas les hausses de taxes. Ils chialent. Ils disent être suffisamment taxés. Ils sont tannés des



Comment réagiront les consommateurs à la hausse de la Taxe de vente du Québec (TVQ) lorsqu'elle entrera en vigueur le 1er janvier? C'est la question que bon nombre de commerçants se posent actuellement... sans pouvoir y répondre.

taxes. Mais ce n'est pas tout le monde qui nous le dit. C'est juste quelques uns... Lors de la dernière hausse des taxes, nous avons ressenti un impact négatif durant deux ou trois mois...»

Un peu plus loin, à la maroquinerie Bentley, l'assistante-gérante, Andrée Charbonneau, avoue n'avoir que peu parlé du sujet. «Je pense que les effets se feront sentir davantage dans les commerces où on vend des biens plus dispendieux... Mais je crois également



Renelle Anctil, propriétaire de Matériaux Carrefour Rona



Daniel, gérant à la Boutique Aventure



Francine Blouin, assistante-gérante chez Marie-Claire



Andrée Charbonneau, assistante-gérante chez Bentley



Denyse Ouellet, gérante chez Compucentre

les Fêtes, avant l'entrée en vigueur de la hausse mais je pense que ça reste quand même minime tout cela...»

Hier, il y avait passablement de gens dans le centre commercial mais la consommation n'était pas très élevée. Et ça, c'est davantage préoccupant pour les marchands. Avec l'hiver qui refuse de décrocher, la vente d'article de printemps et d'été est en retard sur l'an dernier, a noté Mme Blouin, à quelques jours de Pâques.

Actualité en bref

Encore des coussins gonflables

Sherbrooke (psj) - L'engouement des voleurs spécialisés dans les vols de véhicules et de pièces d'équipement de véhicules s'est manifesté de façon gloutonne, dans la nuit de mardi à hier, dans la cour du concessionnaire De Luxe Pontiac Buick, 1567 rue King Ouest, à Sherbrooke.

Dans cinq voitures Pontiac Sunfire 1997, les voleurs ont raflé dix coussins gonflables et l'équipement électronique dont ils sont dotés. Le montant du vol s'élève à 22 500 \$.

Il s'agit d'une catégorie de vols qui prend peu à peu l'allure d'un fléau... comme celui du vol de voitures.

Un détenu blessé

Sherbrooke - Un pensionnaire du Centre de détention de Sherbrooke a subi des blessures à la tête lors d'une chute sur le plancher alors que l'on tentait de le maîtriser.

L'incident est survenu hier matin. Le détenu a été conduit à l'hôpital d'où il est ressorti après examen.

Le tout est survenu dans le secteur H-3, soit la succursale des têtes fortes parmi les détenus. Les gens de ce secteur se plaignaient de ne pas avoir eu de déjeuner et en guise de moyen de pression, refusaient l'accès du secteur aux agents de services correctionnels.

Un des détenus qui se faisait aller un peu trop les moulins à déclenché l'action que l'on nomme contrôle d'individu et justement, ce jour-là, les gardiens suivaient un cours en matière d'intervention.

Danger sur champ de glace!

Sherbrooke - Au début, durant et à la toute fin de l'hiver, les travaux sur les champs de glace recèlent toujours des dangers que l'on peut en grande partie éliminer.

La Commission de la santé et de la sécurité du travail s'est penché sur la problématique car il ne faut pas oublier qu'entre 1975 et 1996, huit travailleurs ont perdu la vie lors d'accidents provoqués par la rupture d'un champ de glace. Même que les trois derniers accidents sont survenus entre janvier 1994 et janvier 1996.

Précisons que les données en question ne tiennent pas compte des décès et des nombreux incidents liés aux activités récréatives.

La CSST croit que l'on aurait pu éviter ces accidents en appliquant des mesures de sécurité propres à ce genre de travaux, aussi a-t-elle publié la brochure inédite *Travaux sur les champs de glace*.

Il s'agit d'un guide pratique et gratuit qui propose des mesures de sécurité à mettre en place. Il s'adresse principalement aux travailleurs et employeurs des secteurs de l'exploitation minière, de l'exploitation forestière, de la construction et des services municipaux qui exécutent des travaux sur un champ de glace.

Le guide est également destiné aux entreprises de l'industrie récréotouristique hivernale responsable de l'aménagement et de l'entretien des sentiers de motoneige, des patinoires ou des sites de pêche.

Il est possible d'obtenir sans frais un exemplaire de cette publication en communiquant avec Mme Diane Fugère, 821-5030.

En ballant sur la clôture

Sherbrooke - Six agents de sécurité du palais de justice de Sherbrooke, deux femmes et quatre hommes, ont reçu dans leur courrier, hier, une lettre de leur employeur les informant de leur mise à pied... pour le 27 mars, soit aujourd'hui.

Dans la lettre, l'entreprise Maintenance Euréka de Thetford Mines souligne à ses employés que le contrat de sécurité au palais de justice de Sherbrooke prendra fin le 31 mars 1997.

«Pour cette raison, lit-on dans la lettre, nous serons dans l'obligation de vous mettre à pied le ou vers le 27 mars.»

Précisons que le Vendredi saint, 28 mars et le lundi de Pâques, 31 mars, sont des jours fériés au palais de justice.

Cela ne donne pas beaucoup de temps aux six agents, dont le nombre d'années d'expérience va de cinq à 12 ans, de se virer de bord.

Ils se trouvent maintenant en ballant sur la clôture, espérant que le nouveau contractant les prenne à son service comme leur convention de travail le stipule.

Un rappel pour la prudence

Sherbrooke - Même si on ne le rappelle pas souvent, les conséquences d'une condamnation pour facultés affaiblies au volant sont parfois plus lourdes professionnellement que pour toute autre raison.

Un camionneur d'expérience l'a appris à ses dépens, hier, quand il a plaidé coupable d'avoir conduit un véhicule alors que dans son sang, circulaient 200 et 210 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang.

Cet aveu entraîna aussitôt le retrait automatique du permis... et comme conséquence, une perte d'emploi. Étant donné les conséquences déjà lourdes pour l'accusé et d'un passé sans tache, le juge Desmarais l'a condamné à une amende de 300 \$ et lui a accordé six mois pour la payer.

Selon le Conseil régional de l'âge d'or

Les aînés vont s'appauvrir davantage

Sherbrooke (GF)

Le budget Landry se traduit par un appauvrissement des personnes âgées, estime le Conseil régional de l'âge d'or de l'Estrie.

«Malgré une baisse de 15 pour cent des impôts pour les personnes qui ont des revenus de moins de 50 000 \$, la Fédération de l'Age d'or du Québec réagit fortement aux conséquences

qu'aura le budget Landry qui ne fera qu'appauvrir une large partie de la population qui arrivait jusqu'à maintenant à se maintenir à flot», rapporte le directeur général, Jacques Demers.

Le Conseil rappelle que, selon une étude du Conseil des aînés, 62,3 pour cent des personnes âgées de 65 ans et plus ont un revenu annuel de 15 000 \$ et moins alors que le seuil de faible revenu de Statistique Canada se situe à 16 000 \$ environ. Comment, dans ce

contexte, demande M. Demers, ces gens pourront-ils assumer une hausse de la taxe de vente d'un pour cent, en plus d'une hausse de la taxe scolaire et de la taxe municipale?

«Quelque 56 pour cent des ménages de 65 ans et plus sont propriétaires. Les taxes municipales et scolaires sont fixées sur la base de l'évaluation foncière et non selon les revenus. Les personnes qui se trouvent à la marge du seuil de la pauvreté ou en deçà se-

ront obligées d'absorber les augmentations de taxes, même sur les biens essentiels, voyant ainsi leur revenu annuel amputé d'autant et, par le fait même, leur appauvrissement augmenter à la même vitesse.»

Le conseil rappelle que les mesures fiscales du dernier budget s'ajoutent aux coupures des budgets provinciaux précédents dont la récupération des crédits d'impôts en raison d'âge ou pour revenus de retraite qui sera totalement en vigueur cette année.

Ô malheur! On a tout raflé!

Médaille d'or au Music Fest, l'Orchestre Mitchell-Montcalm n'a pas les moyens de se payer le concours national...

Michel RONDEAU

Sherbrooke

Les voies du succès sont parfois dérouteuses. L'Orchestre des jeunes des écoles Mitchell-Montcalm, en décrochant une médaille d'or au Music Fest, de Montréal, a aussi reçu une mention qui lui permet de participer au Music Fest canadien, qui aura lieu à Hull en mai... mais les jeunes n'y participeront pas!

«Nous ne nous attendions pas à gagner, raconte la directrice de l'Orchestre, Mme Suzanne Laramée. L'an dernier, nous avions reçu une médaille de bronze, alors cette année, nous espérons remporter une médaille d'argent. Mais nous avons franchi deux marches d'un seul coup. De plus, il y a des orchestres qui décrochent une médaille d'or, sans toutefois mériter une participation au Music Fest canadien...»

«Pour participer à la compétition montréalaise, il a en coûté 2000 \$. Un don de ce montant du notaire Louis Lagassé nous a permis de payer les professionnels qui ont permis de nous pratiquer par sections et de défrayer les coûts du transport, mais nous n'avons rien pour nous rendre à Hull, où les coûts seront deux fois plus élevés. C'est le genre de chose qu'il aurait fallu préparer depuis septembre dernier.»

En plus de cette désespérante médaille d'or, une médaille d'argent a été remise à l'Orchestre à cordes de l'école Montcalm. Encore un peu et les jeunes revenaient bardés de médailles.

Au fil des années, témoigne Anne-



L'Orchestre des jeunes des écoles Mitchell-Montcalm est revenu avec une médaille d'or du Music Fest qui a eu lieu à Montréal et l'Orchestre à cordes de l'école Montcalm est revenu avec une médaille d'argent. Ci-dessus, de gauche à droite, les membres du comité des jeunes de l'Orchestre, Geneviève Oligny Longpré, Isabelle De Gagné, Pascale Faulkner, la présidente du comité Anne-Marie Leblanc, Isabelle Chagnon, Bruno Robitaille, Jonathan Fontaine, Audrey Gilbert, David Robitaille, Jean-François Marquis et la directrice de l'Orchestre des jeunes, Suzanne Laramée.

Marie Leblanc, la présidente du comité des jeunes de l'Orchestre, l'Orchestre des jeunes a connu beaucoup d'améliorations: «J'en fais partie depuis cinq ans et c'a toujours monté. Je m'attendais à quelque chose à Montréal.»

Jonathan Fontaine, un autre membre du comité, confie pour sa part: «Je ne m'attendais pas vraiment à beaucoup, mais on a mis plus de temps cette année. L'an dernier, les pratiques étaient de 16 heures à 17h30 et on n'avait pas beaucoup le temps d'embarquer. Cette année, on fait de 16 à 18 heures.»

Pascale Faulkner, de son côté, remarque que les jeunes de l'école Mitchell sont de plus en plus forts et plus

motivés qu'autrefois. Ils sont aussi plus nombreux dans l'Orchestre. Avant, c'était une minorité au cœur de l'Orchestre, aujourd'hui, ils comptent pour le tiers des membres.

«Tout le monde veut être dans l'Orchestre des jeunes aujourd'hui», déclare Jonathan.

Les jeunes notent aussi que toutes les sections de l'Orchestre sont fortes. «Un juge nous a dit qu'il a essayé de trouver des faiblesses, mais que toutes les sections sont d'égale force. Nous, on ne s'en rend pas vraiment compte, mais quand on se le fait dire, c'est l'bonne», commente Pascale.

Des membres de l'Orchestre des jeunes de Mitchell-Montcalm participe-

ront au Festival-concours de musique de Sherbrooke et de l'Estrie, du 3 au 6 avril.

Le 26 avril, les jeunes de l'Orchestre se produiront en spectacle à l'église Saint-François-d'Assise.

Les 16, 17 et 18 mai, les vents de l'Orchestre et diverses formations regroupant des jeunes de Mitchell et Montcalm participeront au Festival des harmonies.

Le 31 mai, au théâtre Centennial, avec le support du Mouvement musical Mitchell-Montcalm, aura lieu le concert de l'école Mitchell et le 1er juin, au même endroit, sera offert le concert de Montcalm.

Enfin, restera-t-il du temps pour aller au Music Fest, à Hull?

LIQUIDATION

(ménage du printemps)

Plus de 500 paires de souliers à liquider à 50%

asics adidas NIKE Reebok

COURSE  ASICS GEL 125 régulier \$114.95 \$57.50	PLEIN AIR  AIR RID MID régulier \$119.95 \$59.95	BASKETBALL  WORM NDESTRUCK régulier \$109.95 \$54.95
MULTI-DISCIPLINAIRE  ASICS GEL RXT régulier \$109.95 \$54.95	ENFANT  AIR VAPOR MID régulier \$99.95 \$49.95	SKATEBOARD  NIKE AIR CHOAD régulier \$79.95 \$39.95

De plus, avec tout achat à prix régulier, NOUS PAYONS LES TAXES.

Cette offre prend fin le 6 avril 1997. Hâtez-vous!



147 Alexandre, Sherbrooke
Tél.: 566-5363



1239 King Est
Tél.: 346-7117

Coincé pour ivresse au volant... une 10e fois!

Pierre SAINT-JACQUES
Sherbrooke

L'automobiliste avait sans doute les meilleures raisons du monde pour tenter d'échapper aux policiers lui qui se trouvait pris dans une 10e affaire de facultés affaiblies et qui ne devait toucher à aucun volant avant le mois de mars 1999.

André Vaillancourt, âgé de 36 ans, d'Eastman, a été amené devant le juge Gérald Desmarais, de la Cour du Québec, hier matin.

Les patrouilleurs de la Régie de police Memphrémagog ont intercepté l'accusé sur la route 112, vers trois heures du matin. Il a fallu deux tentatives car après la première immobilisation, le conducteur avait redémarré en trombe.

Lors de la seconde interception, il a été pris en

sandwich entre deux véhicules de patrouille. Il n'y a pas eu de casse.

Or, depuis 1982, l'accusé a été impliqué dans neuf causes de facultés affaiblies au volant qui lui ont valu diverses peines de prison, notamment de 14 puis de 90 jours.

En mars 1996, il avait été condamné à quatre mois de prison, peine assortie d'une probation de trois ans et d'une interdiction de prendre le volant pour une période de trois ans.

Assisté du défenseur Philippe Gilbert, Vaillancourt a plaidé non coupable aux accusations portées contre lui. Le procureur André Campagna s'est aussitôt opposé à la remise en liberté de l'accusé.

L'enquête sur remise ou non en liberté se déroulera aujourd'hui. L'accusé, pour le moment, demeure incarcéré.



Deux blessées

La collision de deux voitures, angle Vimy et King Ouest, a causé des blessures légères à deux jeunes femmes, âgées de 20 et 22 ans, de Sherbrooke, qui occupaient le même véhicule. L'accident s'est produit vers 14 h 15 et il a congestionné un moment la circulation sur cette artère importante. Policiers, techniciens ambulanciers et pompiers sont intervenus. Les deux blessées ont été transportées au Pavillon Hôtel-Dieu du CUSE pour examens et traitements. Des soldats qui étaient sur les lieux de l'accident ont aidé les victimes et les automobilistes à circuler.

Condamné à trois mois de prison pour 12 000 \$ de fraudes

Sherbrooke (psj)

Des problèmes de consommation de cocaïne et des dettes pressantes ont amené Denis Gosselin, âgé de 36 ans, sans domicile fixe pour le moment autre que le Centre de détention de Sherbrooke, à plonger et pas à peu près... dans des activités de fraude.

C'est ce qu'il a été possible d'apprendre, hier, lors des représentations sur sentence du défenseur Jean Couture et de la procureure Mylène Pelchat.

Couture venait tout juste de plaider coupable à 17 chefs d'accusation pour des fraudes totalisant plus de 12 000 \$ devant le juge Gérald Desmarais de la Cour du Québec.

Il avait été appréhendé le 12 mars dernier après une enquête de la Police municipale de Sherbrooke. Il est incarcéré depuis ce jour.

Les fraudes reprochées à Gosselin ont été commises entre décembre 1996 et mars 1997.

Pourtant de l'accusé, on ne lui connaissait qu'un mince antécédent judiciaire de possession simple de stupéfiant, en 1982 et pour lequel il avait écopé une amende.

Voilà pourquoi l'explication de consommation de drogue et de dettes pressantes avaient conduit Gosselin à lorgner les petites annonces à la recherche d'articles de toutes sortes qu'il payait avec des chèques sans provision.

Une fois en possession des biens ainsi acquis, il se rendait chez des prêteurs sur gages et recueillait ainsi l'argent dont il avait tant besoin.

On raconte que la plupart des biens ont été récupérés sauf que les prêteurs sur gages ont accusé des pertes pouvant totaliser plus de 4000 \$.

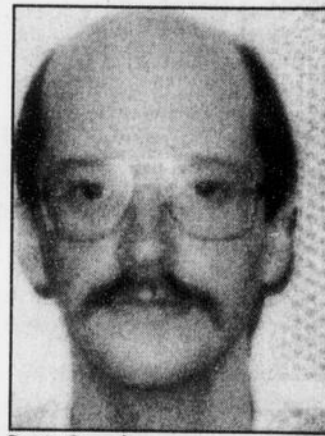
Le défenseur Jean Couture a indiqué à la Cour que son client ne pourrait ni à court ni à moyen terme rembourser les victimes. Il a plaidé la détention préventive d'un mois, l'absence d'antécédent autre que l'affaire de stupéfiant de 1982 et les problèmes de drogue de son client pour réclamer une peine clémente de 30 à 60 jours d'incarcération.

La Couronne

En contrepartie la procureure Mylène Pelchat a rappelé le nombre important de fraudes et de victimes, les pertes d'argent qui ne seront jamais compensées et elle a suggéré au tribunal une peine de six mois d'incarcération pour l'accusé, épicée d'une probation.

Le juge Desmarais, qui applique à l'occasion le principe Salomon, a coupé la poirée en deux et a condamné l'accusé à une peine d'emprisonnement de 90 jours, soit l'équivalent de trois mois.

Il a assorti la décision d'une probation de deux ans tout en mentionnant à l'accusé qu'il devra effectuer des démarches auprès d'organismes reconnus pour traiter son problème de consommation de drogue.



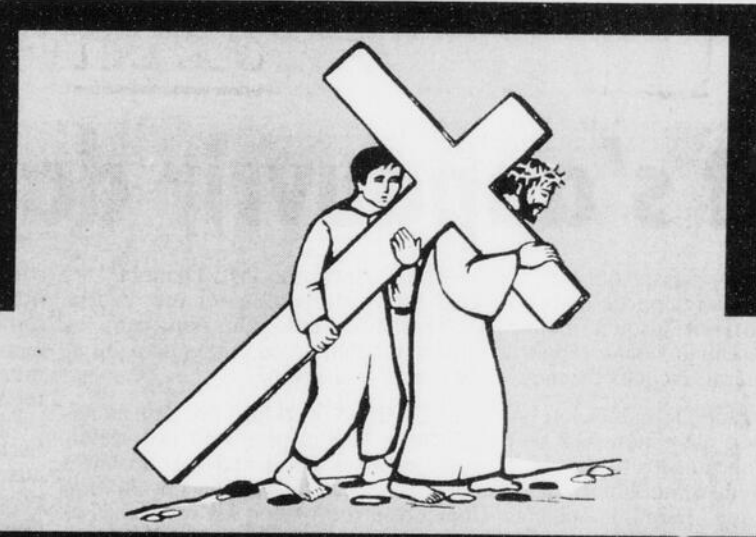
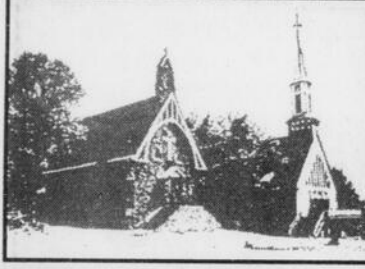
Denis Gosselin

OFFICIER CONFÉRENT
2e & 3e degré
Jacques Simo

LES ÉCUYERS COLOMBIENS
NO 4018
MGR Antoine Racine
RICHARD THIBAUT
823-1190
Chef Écuyers

ASSEMBLÉE RÉVÉRENT
Elie Dufresne
NO 1011
Elphège Ménard
Fidèle navigateur

INTERMÉDIAIRE ASSURANCES
JEAN-CLAUDE TESTULAT
162, rue des Hirondelles
St-Élie d'Orford JOB 2S0
819-829-8344



CONSEIL DIOCÉSAIN DE LA SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE DE SHERBROOKE
MICHELINE DUPUIS, PRÉS.
Marcel Bureau, directeur général
Invitation aux membres

VENDREDI SAINT, 28 MARS 1997

MARCHE DU PARDON

67e ANNÉE À SHERBROOKE

49e ANNÉE À BEAUVOIR

- 12 H 45 RASSEMBLEMENT À L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION
- 13 H 00 MOT D'ENVOI DE MGR ANDRÉ GAUMOND
- 15 H 00 AU SANCTUAIRE, OFFICE DU VENDREDI SAINT, PRÉSIDIÉ PAR MGR GAUMOND
N.B. CONFESSIONS DÈS 13 H 30
- 16 H 00 SERVICE D'AUTOBUS (BEAUVOIR, N.-D. DE L'ASSOMPTION, TERMINUS)

REMERCIEMENTS :
Les organisateurs de la MARCHE DU PARDON 1997 remercient sincèrement les participants, les collaborateurs, le service d'autobus, La Tribune, CHLT radio, les commanditaires, les différents corps policiers, Mgr Gaumond, les prêtres, les chrétiens du diocèse ainsi que les CHEVALIERS DE COLOMB.

RENSEIGNEMENTS : BEAUVOIR 569-2535
INVITATION :
VENEZ MANIFESTER VOTRE FOI ET VOTRE AMOUR ENVERS JÉSUS QUI EST MISÉRICORDE ET PARDON.

SEMAINE SAINTE À BEAUVOIR
27 MARS, 20 H 00 OFFICE DU JEUDI SAINT
28 MARS, 15 H 00 OFFICE DU VENDREDI SAINT
29 MARS, 20 H 00 VEILLÉE PASCALE
30 MARS, 10 H 30 PÂQUES... LE JOUR DE LA RÉ-SURRECTION

CONSEIL NO 9825
Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours
André Desmarais
Grand Chevalier

CONSEIL NO 6849
Bromptonville
André Vaillancourt
Grand Chevalier

CONSEIL NO 8053
St-Élie d'Orford
Denis L'Espérance
Grand Chevalier

CONSEIL NO 10489
St-Charles-Garnier
Daniel Samson
Grand Chevalier

CONSEIL NO 530
Sherbrooke
Alcide Roy
Grand Chevalier

CONSEIL NO 7168
Sherbrooke-ouest
Florent Paré
Grand Chevalier

CONSEIL NO 9086
Fleurimont
Roger Turcotte
Grand Chevalier

CONSEIL NO 10107
Sherbrooke Est
Jean-Marie Bergeron
Grand Chevalier

Le juge Sansfaçon retrouve la sérénité

«Moi, ça va très bien!» déclare le magistrat à la cour

Pierre SAINT-JACQUES
Sherbrooke

Sans aucune allusion à ce qui s'était passé lundi matin, dans la salle 5 du palais de justice de Sherbrooke, le juge Robert Sansfaçon, de la Cour du Québec, a repris le banc, hier matin, de façon tout à fait calme et sereine.

Après les salutations d'usage aux gens de la Cour qui l'entouraient, il s'est adressé au défenseur Jean-Marc-Bénard en lui demandant si ça allait bien puis il a aussitôt enchaîné en ajoutant: «Moi, ça va très bien!»

Il apparaissait manifeste pour le juge Sansfaçon que la parenthèse de lundi était, en ce qui le concernait, fermée.

Le juge s'est aussitôt attaqué à sa journée de travail avec réceptivité, attention et courtoisie, c'est-à-dire avec le caractère que le personnel de la Cour lui connaissait depuis toujours.

Rappelons que lundi matin, le juge avait pris le banc avec plus de 30 minutes de retard. A peine le procès pour une affaire de facultés affaiblies entamé que le juge reprenait à deux reprises de façon sinon cavalière, du moins inhabituelle, un

agent de la Sûreté du Québec qui témoignait.

À la seconde algarade, il a quitté la Cour pour revenir une quinzaine de minutes plus tard et lancé qu'il n'avait ni la sérénité, ni l'indépendance pour entendre le procès et qu'il se refusait.

À une question du procureur Charles Crépeau, il a répondu que c'était la même chose pour les autres dossiers dans lequel les agents de la SQ agissaient comme témoins. Il devait ajouter que si on voulait en connaître les raisons, d'appeler M. Bégin... ce qui faisait allusion au ministre de la Justice Paul Bégin.

L'incident et les propos soulevaient bien des hypothèses et donnaient lieu à bien des interprétations dont la plus plausible était un message envoyé à l'appareil gouvernemental qui manie particulièrement bien le sabre salarial par les temps qui courent.

Plus que ça, on sait que les juges se sont fait servir une sentence de baisse de 6 pour cent, sans consultation, sans représentation.

L'affaire a beaucoup fait jaser lundi et mardi. Déjà, mercredi, on voyait que la poussière était redescendue pratiquement au niveau du plancher.

Hier, la justice a poursuivi son cours. Le juge n'a fait aucun commentaire.

... et le ministre Bégin s'en remet plutôt au juge en chef

François GOUGEON
Sherbrooke

Le ministre Paul Bégin, de la Justice, n'a pas l'intention «pour l'instant» de donner suite à l'histoire déclenchée par le juge Robert Sansfaçon, concernant sa conduite face à un agent de la Sûreté du Québec, plus tôt cette semaine au palais de justice de Sherbrooke.

«C'est un dossier d'ordre administratif. Un juge qui se récusé dans une cause, comme l'a fait le juge Sansfaçon, doit en informer le juge en chef de la Cour du Québec. Pour l'instant, du côté du ministre, il n'est pas prévu qu'il intervienne davantage dans cette affaire», a déclaré hier son attachée de presse, Jacqueline Aubé.

Celle-ci a reconnu que le ministre avait pu prendre connaissance des notes sténographiques des propos du juge Sansfaçon mais qu'il n'a pas



Le ministre de la Justice, Paul Bégin

l'intention d'en commenter le contenu. «A ce moment-ci, pour le ministre, il est clair que toute cette affaire regarde le juge en chef», a aussi dit Mme Aubé.

Toutefois, hier, il n'a pas été possible d'entrer en communication avec cette responsable, la juge en chef de la Cour du Québec, Huguette Saint-Louis.

Du côté du conseil de la magistrature, une porte-parole, Carole Richard, a précisé que cet organisme n'interviendra que sur plainte. «Le conseil de la magistrature ne peut se saisir de lui-même d'un cas concernant l'attitude d'un juge. Il n'intervient que sur plainte. Cette plainte peut provenir de n'importe quel citoyen, comme du ministre de la Justice», a-t-elle dit.

Et on pense bien que toute cette histoire va mourir de sa belle mort.

LINDOR

CARREFOUR DE L'ESTRIE

GRANDE RÉOUVERTURE

JEUDI 27 MARS 1997



Un tout nouveau concept de boutique



20% de rabais

Cadeau d'appréciation aux cent premières clientes (avec achats)



sur toute la marchandise en magasin jusqu'au 5 avril 1997

LES NOUVEAUTÉS DU PRINTEMPS SONT ARRIVÉES

Courez la chance de gagner le montant de vos achats en certificat-cadeau

LINDOR

CARREFOUR DE L'ESTRIE

Les plus belles collections printanières dans un tout nouveau décor.

Lyne Spénard
Part Two
Meex
Looks
Steilman
Jones New York
Eric Alexandre
Bianca
Joseph Ribkoff
New Man

BOUTIQUE

filles d'éve

MODE AU FEMININ

Promenades King
2269, rue King Ouest
Sherbrooke

SPECIAL DE PÂQUES 4.99

JEUDI, VENDREDI, LUNDI SEULEMENT

FORT MAGIKK

EN PLUS 2 POUR 1 POUTINE ET LIQUEUR

Animation et halte-garderie sur place
Prix de groupe (association, bureau, etc.)

Complexe Le Baron
3200, rue King Ouest
Sherbrooke

562-0284

Ne peut être jumelé à aucun autre forfait.

ERNEST

Montréal
Québec
Ottawa
Gatineau
Sherbrooke
Chicoutimi
Trois-Rivières

H O M M E

Congé de TPS* ce week-end

Grande vente
sans TPS
pour 4 jours
seulement!

Aujourd'hui 27, vendredi 28,
samedi 29 et lundi 31 mars.

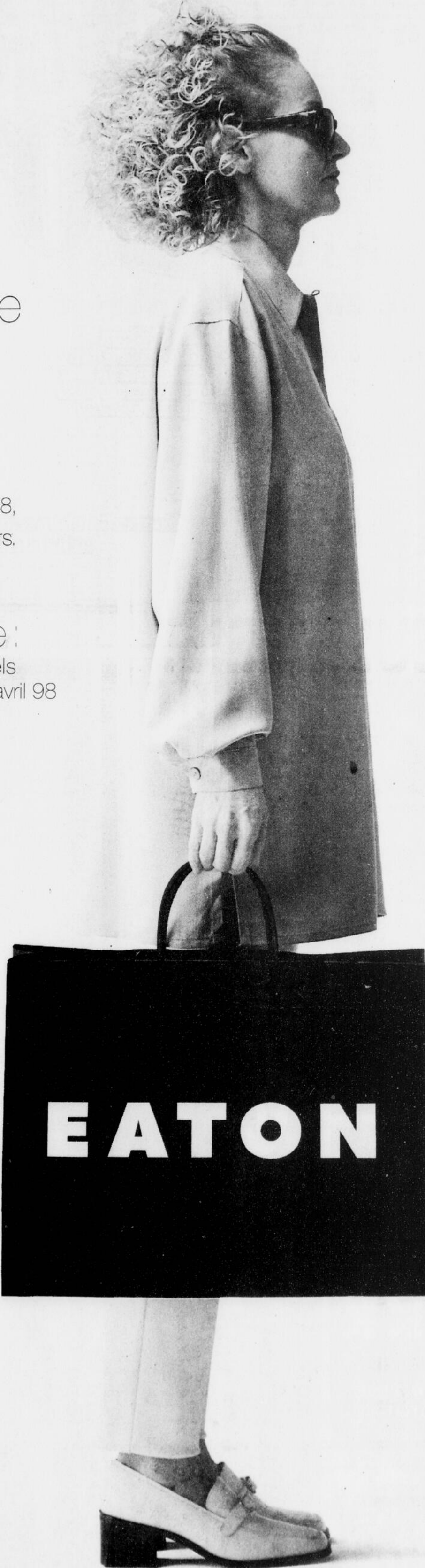
Choisissez
la bonne affaire :

- 12 versements mensuels
- ou ne payez pas avant avril 98
- ou pas de TPS

Pour tout achat de 300 \$ ou plus (avant taxes) dans nos rayons des meubles (sauf le mobilier pour bébés), aspirateurs, gros électroménagers, appareils audio-vidéo, matelas ou couvre-planchers, vous pouvez choisir l'un de nos 2 modes de paiement ou ne pas payer la TPS. Les offres de versements mensuels et de paiement différé ne s'appliquent qu'aux achats effectués avec la carte Eaton. Frais d'administration non remboursables de 35 \$ et taxes applicables payables au moment de l'achat. L'offre de réduction de taxe ne peut être combinée avec toute autre offre. Sur approbation de crédit. Offre en vigueur jusqu'au 13 avril 1997.

*Exceptions: produits de beauté, fragrances, produits de bain et de soins corporels, lunettes de soleil Sunglass Hut, tous les sous-vêtements et bas Jockey et Calvin Klein, chaussures Easy Spirit, accessoires mode Liz Claiborne et Guess, montres Gucci, bijoux fins en vente et en liquidation, montres de prestige, accessoires Mont Blanc, tous les petits appareils électriques et de soins personnels, téléviseurs GAOO Panasonic, serviettes Royal Velvet, videocassettes et audiocassettes pré-enregistrées, disques compacts, livres en liquidation, ordinateurs, bracelets de montre, achat de chèques-cadeaux Eaton, les restaurants, les services en magasin et les concessions.

Tous les magasins Eaton du Québec seront fermés le dimanche de Pâques.



Moins 20%

et pas de TPS sur la mode printemps Jones Wear, Casual Connection et Work Connection pour femmes

Moins 20%

et pas de TPS sur TOUTES les chaussures Work Connection et Casual Connection pour femmes

Moins 25%

et pas de TPS sur les manteaux pour femmes (sauf les manteaux designer)

Moins 20%

et pas de TPS sur une sélection de cravates et de chemises habillées Christian Dior et « L'homme au col Arrow » pour hommes

Moins 20%

et pas de TPS sur les souliers habillés pour hommes (sauf Rockport)

Moins 25%

et pas de TPS sur une sélection de vêtements printaniers et de chaussures pour enfants

Les rabais sur la mode s'appliquent aux prix courants étiquetés.

Le magasin Eaton au Carrefour de l'Estrie ouvrira ses portes à 8 h 30 le samedi 29 mars et le lundi 31 mars.

D'ex-Ascotois veulent déjà quitter Lennoxville

Annie BOLDUC
Canton Eaton

Les citoyens ruraux du rang 4 faisant auparavant partie d'Ascot et annexés à Lennoxville suite au morcellement d'une partie de leur municipalité, désirent maintenant adhérer au Canton Eaton.

«Nous nous retrouvons dans une situation urbaine, alors que nous sommes des ruraux, sans service d'aqueduc et d'égout. C'est dans cette optique que nous avons demandé au Canton Eaton de nous accueillir», précise Réal Rancourt, un membre du comité de citoyens, composé de quatre propriétaires du rang 4 et de deux résidents du Canton Eaton.

Le comité de citoyens tentera de faire valoir ses arguments au cours des prochaines semaines. Les 12 propriétaires du rang 4 à Ascot exploitent tous des terres agricoles ou forestières et tiennent à leur statut rural.

Le conseil municipal du Canton Eaton a adopté à l'unanimité une résolution pour demander à la Ville de Lennoxville de considérer une telle annexion et amorcer des discussions.

Dans la résolution municipale, le conseil fait ressortir que le secteur du rang 4 est contigu au rang, cadastre d'Ascot, déjà annexé à la municipalité du Canton Eaton le 1er janvier 1995. Le rang 4 du cadastre d'Ascot est compris entre la rivière aux Saumons (rivière Ascot) et la ligne des lots 10 et 11.

Le maire du Canton Eaton, Bertrand Landry, admet que sa municipalité aurait eu intérêt à faire sa demande en même temps que Lennoxville. «Nous avons laissé Lennoxville aller dans le démembrement d'Ascot et maintenant, ils nous est plus difficile de récupérer le rang 4», commente Bertrand Landry.

L'album des Backstreet Boys s'enrichit d'une photo de La Tribune grâce à une fan

Geneviève Breton a remis le cliché de Martin Blache en main propre à Nick

Michel RONDEAU
Sherbrooke

Nick, des Backstreet Boys, ne le sait peut-être pas, mais il a emporté avec lui une photo prise par Martin Blache, photographe d'Imacom-Daguerre, qui travaille pour La Tribune.

A qui la faute? A Geneviève Breton, du Collège Mont-Notre-Dame, qui avait réussi à obtenir une photo de Nick prise par M. Blache, lors du spectacle des Backstreet Boys au Palais des sports.

C'est que Geneviève a rencontré le groupe vendredi dernier aux studios de Musique Plus à Montréal. Assise dans la première rangée devant le groupe, la jeune fille de 13 ans a vu Nick et Brian lui renvoyer ses salutations pendant une pause commerciale alors qu'elle venait de leur envoyer la main.

La jeune fille a aussi vu Howie lui toucher la main lors d'une interprétation a capella pendant l'entrevue à Musique Plus.

Mieux encore, elle avait apporté une photo de Nick prise par Martin Blache au Palais des sports et elle la lui a remise en main propre. «Quand il est parti, il avait bien la photo dans sa main», s'est-elle assurée. Nick est celui du groupe que Geneviève préfère: «Il est «cute», gentil, boute-en-train dans les entrevues et plein d'énergie. C'est le plus populaire.»

C'est immédiatement après l'entrevue à Musique Plus que l'un des membres du groupe, A.J. (en fait Alexander James MacLean), s'est fait passer sur le pied par la camionnette du groupe à la suite d'une bousculade dans une mer d'admiratrices.

«Nous, en studio, on n'en a pas eu connaissance. C'est après, aux nouvelles, qu'on l'a vu. Quand il s'est fait écraser le pied, A.J. pleurait, il souffrait et Brian frappait sur le camion pour alerter le chauffeur. J'avais quasiment



Une affiche porteuse de magie créée par Geneviève Breton a conduit sa créatrice devant les Backstreet Boys. «C'est la plus grande réussite de ma vie», commente la jeune fille, de 13 ans.

envie de pleurer.» C'est hier qu'A.J. faisait enlever son plâtre.

Geneviève Breton s'est retrouvée au nombre des chanceux qui ont pu se rendre en studio au moment de la visite des Backstreet Boys à la suite de sa participation à un concours d'affiches. L'affiche devait souhaiter la bienvenue au groupe, porter le logo de la Fédération des producteurs de lait ou le slogan «Jamais sans mon lait» et mesurer au maximum un pied par quatre.

«C'est moi qui a eu les idées, mais mon père m'a aidée à réaliser l'affiche sur ordinateur.» Musique Plus a reçu

13 000 affiches et a sélectionné 25 gagnants à qui il a envoyé des laissez-passer pour deux personnes.

«Mon seul problème a été de choisir laquelle de mes amies j'amènerais avec moi. Certaines de mes amies n'aiment pas les Backstreet Boys, certains

parents ne voulaient pas que leur fille perde une journée de classe. C'est finalement Catherine Lafleur qui m'accompagne. Si elle n'était pas venue, j'aurais invité Eve Dubuc-Gougeon.»

Bilan final de Geneviève: «C'est la plus grande réussite de ma vie».

VENTE

3 JOURS SEULEMENT

JUSQU'À 70% RABAIS

PREMIERS ARRIVÉS PREMIERS SERVIS

VIDEOTECH

DÈS 9 H

27 - 28 - 29 MARS

ON FAIT LE GRAND MÉNAGE LIQUIDATION

PLUSIEURS PRIX EN BAS DU PRIX COÛTANT

AVIS IMPORTANT

- ➔ VENTE RAPIDE : PREMIERS ARRIVÉS, PREMIERS SERVIS!
- ➔ DES BAS PRIX JAMAIS VUS!
- ➔ FINANCEMENT JUSQU'À 36 MOIS DISPONIBLE*
- ➔ LES APPAREILS SONT GARANTIS

* Sujet à l'approbation du service de crédit

910, RUE KING OUEST SHERBROOKE
569-9963

Ça bouge...

sur le territoire de

LaTribune



ÇA BOUGE AU 121, RUE DÉPÔT! L'entrepôt Au Bon Marché a agrandi son rayon d'artisanat. Ces récentes rénovations permettent un plus grand choix de marchandises dans une ambiance des plus accueillantes. Fleurs séchées, vases, paniers décoratifs et encore plus.



Les spécialistes de ce rayon sont Margeret et Francine qui posent en compagnie du gérant Pierre Côté. Ils sont là pour transformer vos idées en réalités. Une autre préposée, Jacqueline n'était pas présente au moment de la photo. L'entrepôt Au Bon Marché, l'endroit idéal pour l'artisanat en Estrie.



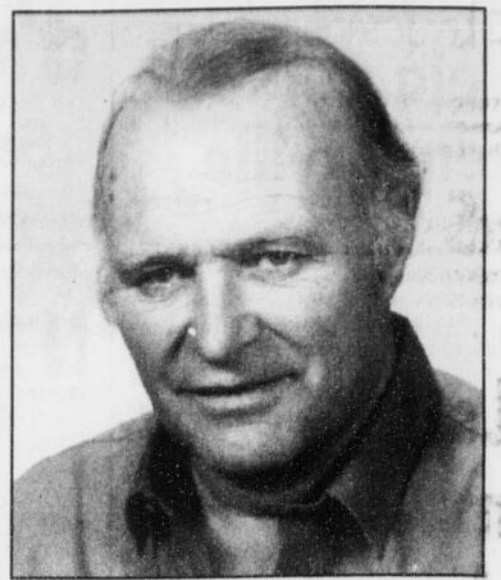
UN REER DE 1 500\$ GRACIEUSETÉ DU GROUPE SOLUTIONS RETRAITE M. Jean-Claude Ferland est l'heureux gagnant du concours REER Fidelity lancé par le Groupe Solutions Retraite, en collaboration avec CHLT 630 et La Tribune. M. Ferland a reçu son prix, en compagnie de Marc Fabi, conseiller publicitaire à CHLT Radio, la directrice adjointe et le directeur général du Groupe Solutions Retraite, Mme Louise Lapointe et Monsieur Yvon Lemay.



Me Hélène Ouellet
présidente de la campagne Carte T



En ce 27 mars 1997, Journée mondiale du théâtre, l'équipe du Théâtre du Sang Neuf remercie chaleureusement toutes celles et tous ceux qui, par leur contribution à sa campagne de financement, lui permettent d'assurer à la création théâtrale une place de choix dans la vie culturelle de la région sherbrookoise!



Pierre Gobeil, comédien
parrain de la campagne Carte T

Camoplast Inc. Samson Bélair Deloitte & Touche

Liette T. Allard **Robert Benoit, député** **Claude Boucher, député,** **Caisse populaire Desjardins Sainte-Thérèse de Sherbrooke** **Hélène Cajolet Laganière** **François Fouquet**
Monique Gagnon-Tremblay, députée **Le Groupe S.M. Inc.** **Sylvie Hallé**
M^e Louis Lagassé **Marie Malavoy, députée** **Daniel Nadeau, Groupe Everest**
M^e Hélène Ouellet **Jean Perrault, maire** **Raymond Chabot** **Martin Paré**
Pierre Reid, recteur **Tamis CAE Inc.** **Télé-Québec Estrie**
La Tribune **CHLT 630** **Cité MF** **CFKS-TV** **CKSH-TV**

Michelle Véronneau, Adia **Marie-Frédérique Allard** **Banque Royale du Canada** **Denis Berger, c.a.**
Yvonne Bertrand **Eddy Blouin, courtier en valeurs mobilières** **D^e Lucie Brazeau-Lamontagne**
Louise Brunelle-Lavoie **Caisse populaire Desjardins Sainte-Famille de Sherbrooke** **Caisse populaire Desjardins de Sherbrooke-Est** **Caisse populaire Desjardins de Saint-Élie d'Orford** **Centre-ville Sherbrooke**
Pierre Chartier, c.a. **Collège du Sacré-Coeur** **M^e Yvon Daigle** **Deluxe Pontiac Buick Ltée** **Ghislain Diné**
Marie-Sophie Dion, opticienne **Nicole Dorin** **Raymond Élias, pharmacien** **La Falaise Saint-Michel**
Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Estrie **Francis Gagnon** **Odette Gauvin** **Denis Genest**
Gestion Germain Beaudoin **Michel Gobeil, chiropraticien** **Paul Gosselin, c.a.** **Me John E. Hackett**
André Lachance **L. Lachance & Associés** **Jacques Lacroix** **Muriel Langlois-Choquette** **Manon Laporte**
Le Groupe Mallette Maheu **André Marquis** **Pierre Martel** **Florin Mizul, agent d'assurances** **Alex Moraru**
Louis-André Neault, Adm. A, CMC **Jean-Claude Proulx, Opto Plus** **Serge Paquin** **Paré, Tanguay, notaires**
Linda Pépin **Dr Gilles Pigeon** **Produits American Biltrite Ltée.** **Pro-Gestion Estrie Inc.** **André Rainville**
Restaurant Jack-O-Pizzéria **Francine Robert, pharmacienne** **Daniel Sdicu** **Jacques Simoneau**
Suprem Automobiles **Syndicat de l'enseignement de l'Estrie** **Nadine Vincent** **Dr. Jean-Yves Hamel**

Maurice Crépeau **Pierre Bernard, c.a.** **Robert Morier Inc.** **Michell Quintin** **Dr. Charles Orfali**
Caisse populaire Desjardins Perpétuel-Secours de Sherbrooke **Pashley-Crépeau, dentistes** **Françoise P. Bourassa**
Céline Gosselin **Banque Toronto-Dominion** **Unicast Inc.**

Un merci spécial à toute l'équipe de La Tribune pour son soutien au monde du théâtre et de la culture!

Pour souligner la Journée mondiale du théâtre, le Théâtre du Sang Neuf présente, en lecture publique,

Le zébrin de l'arc-en-ciel

radiodiffusion en direct au FM de la SRC Extraits de textes de Claude Gauvreau / collage par Michel Garneau

vendredi 28 mars, *22h30* et samedi 29 mars 1997, 20h



Jacques Jalbert
le cardinal



Jacinthe C. Tremblay
Cégestelle



Alexandre Buysse
metteur en scène



Michel Garneau
poète et dramaturge



Denis Trudel
Frédéric



Patrick Quintal
le mari

**Poétique, érotique, drôle,
tragique, troublant, osé,
sensible, politique,
intime...**

en un mot : Gauvreau!

Les artistes du Théâtre L'Aire de jeu, du Théâtre du Double signe, du Théâtre Entre Chien et Loup et du Théâtre du Sang Neuf vous invitent, ce soir, à un 5 à 7 amical à L'ENDROIT DE L'ENVERS, au centre-ville de Sherbrooke. Ce sera l'occasion pour vous d'apprendre tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le théâtre et n'avez jamais osé demander!

L'ENDROIT DE L'ENVERS

174, rue du Palais, au centre-ville de Sherbrooke

RÉSERVATIONS (819) 346-6650

Un théâtre où la parole...

aura toujours le dernier mot!

«À 500 millions \$, la bouchée est très grosse...»

□ Le président de la Table des MRC de l'Estrie souhaite que Québec mène une véritable consultation avec les municipalités

François GOUGEON

Sherbrooke

«Si la volonté du gouvernement de nous imposer un fardeau additionnel de 500 millions \$ est irréversible, alors j'espère que cela se fera dans un souci d'équité et qu'il y au-

ra des consultations.»

Le président de la Table des MRC de l'Estrie, le préfet Michel Belzil, n'a pas caché hier sa surprise devant l'importance du montant qui sera éventuellement délégué aux municipalités, selon ce qu'a dévoilé le ministre des Finances, Bernard Landry, lors du dépôt de son budget.

«On se doutait qu'il s'en venait

quelque chose mais à 500 millions \$, la bouchée est très grosse», a-t-il fait valoir. Mais avant de s'alarmer, M. Belzil préfère voir la façon dont le gouvernement du Québec compte procéder. «Est-ce que ce sera simplement le pelletage ou de la décentralisation? Y aura-t-il compensation? Tout cela reste à voir mais il est clair qu'il devra y avoir

au préalable de véritables consultations avec les instances municipales», a signalé M. Belzil.

Selon lui, si l'exercice est bien mené, cela pourra même avoir des avantages. Il en donne l'exemple du transfert de voirie, avec compensation. «Le gouvernement a pu épargner environ 100 millions \$ malgré la compensation et

on arrive à faire mieux et à moindre coût que la grosse machine gouvernementale», a-t-il mentionné.

«Une notion importante à tenir compte, ce sera en matière d'équité. Il ne faudrait pas que l'opération ne concerne que le milieu municipal rural pour éviter de déplaire aux villes-centres», a aussi confié Michel Belzil.

La marge de manoeuvre des villes est déjà réduite

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

Le nouveau pacte fiscal que le gouvernement du Québec veut proposer aux municipalités exigera qu'elles rationalisent leurs dépenses et réévaluent les salaires de leurs employés, mais bon nombre d'élus estiment que leur marge de manoeuvre est déjà réduite.

«Depuis longtemps, les élus désirent être partie prenante d'une réforme de la fiscalité municipale, mais là où ce sera difficile c'est qu'on devra absorber ces sommes additionnelles-là sans augmenter le fardeau fiscal des contribuables, quels outils va-t-on nous donner?» demande le vice-président du Comité exécutif de la Ville de Sherbrooke, Bernard Tanguay.

À la suite du budget 1997 du gouvernement du Québec, qui prévoit un «pelletage» de 500 millions \$ dans la cours des municipalités, la Ville de Sherbrooke anticipe de nouvelles dépenses de deux à cinq millions \$.

Dans son discours de mardi, le ministre des Finances, Bernard Landry, a indiqué que les villes se verront confier de nouvelles responsabilités en matière de financement de services et équipements locaux et régionaux, notamment.

Il a aussi invité les instances locales «à rationaliser leurs activités, à réduire leurs coûts de fonctionnement et à dégager les sommes nécessaires dans le but de ne pas alourdir le fardeau fiscal des contribuables locaux».

De plus, dit-il, «elles devront inévitablement réexaminer les coûts de leur main-d'oeuvre».

«C'est notre principale dépense, commente à ce propos M. Tanguay, il a l'air de nous dire d'aller vers cela, mais quels seront les outils à notre disposition? On n'a pas de lois qu'on peut imposer».

«On devra connaître les tenants et aboutissants de tout cela, de même que les outils qu'on mettra à notre disposition pour assumer de nouvelles responsabilités et absorber de nouvelles dépenses sans pénaliser les contribuables», ajoute-t-il.

Ce dernier reconnaît d'ailleurs que Québec «verrait d'un mauvais oeil» une hausse des taxes municipales.

Et lorsqu'on lui demande si ce budget vise aussi à favoriser les regroupements municipaux, M. Tanguay répond qu'«ils veulent prendre les moyens pour inciter les municipalités à se consolider. Mais comment? Par un partage de services? Via les MRC? Par des fusions?»

«Il y a des limites»

Pour sa part, le maire de Lennoxville, David Price, estime avoir peu de marge de manoeuvre, mais ne croit pas qu'un regroupement municipal soit la solution.

«Lorsque le gouvernement fait du «pelletage» on s'arrange, mais là il y a des limites! On va être obligé d'augmenter les taxes!» croit-il.

«Pour nous, les nouvelles responsabilités représenteraient cinq pour cent de notre budget. Or, on évalue que 80 pour cent de notre budget est incompréhensible, on devra donc faire des choix dans le 20 pour cent qu'il nous reste», explique M. Price.

Il juge également avoir très peu de jeu avec la masse salariale des employés municipaux puisqu'«on n'est pas dans la même échelle salariale que les grandes villes, nos salaires sont même dans la moyenne inférieure».

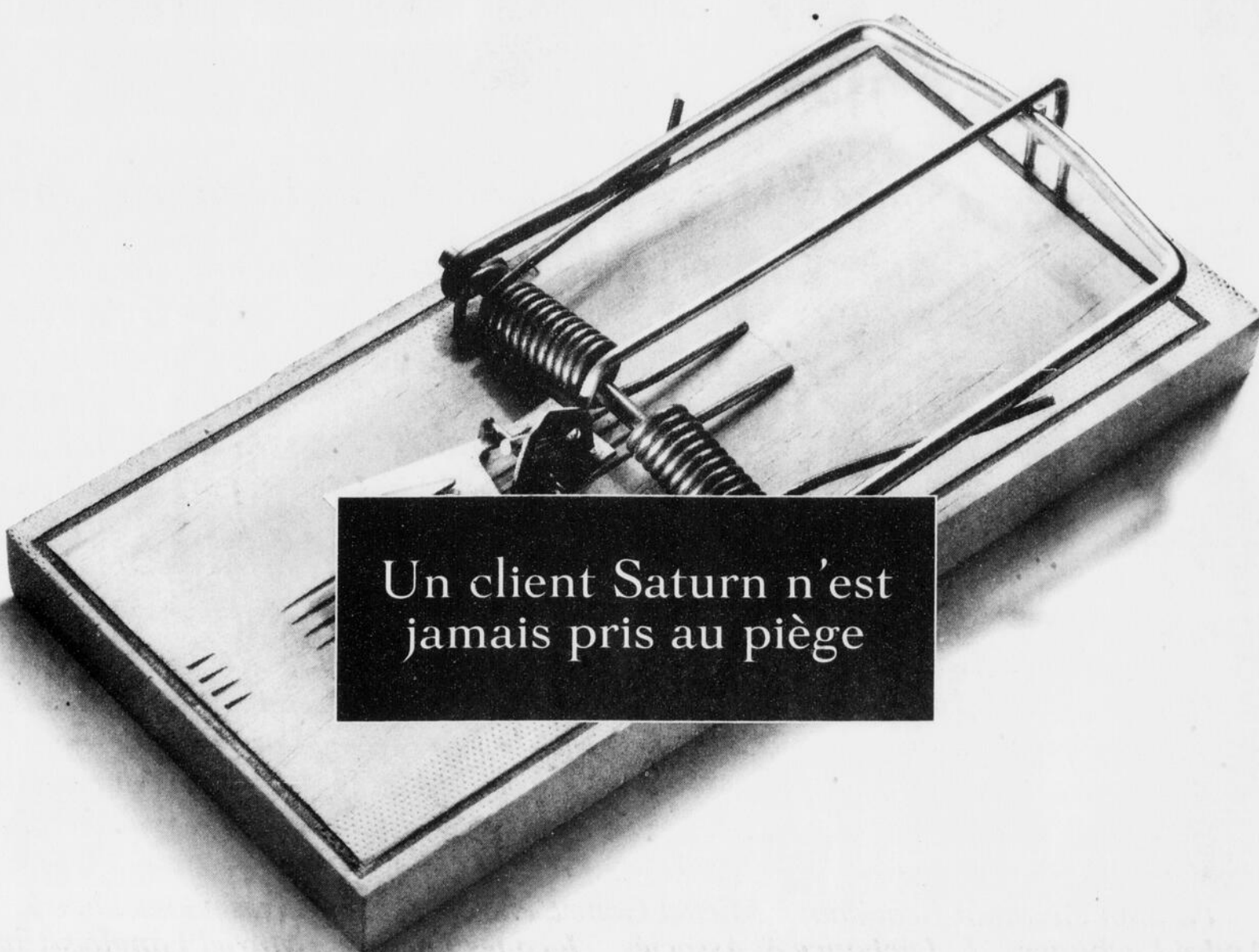
David Price pense lui aussi que le budget Landry vise à favoriser les regroupements municipaux, mais soutient «que ce n'est pas parce qu'on est plus gros que c'est mieux».

«Lennoxville n'est pas une ville dorénavant, on a tous les services et on les offre à moindre coût; se regrouper avec Sherbrooke ne représenterait aucun avantage», affirme-t-il.

À Rock Forest, le directeur général, Richard Fabi, a bien hâte de recevoir des précisions de Québec.

«Ils s'en viennent avec 500 millions \$, mais on ne sait pas où ça va se faire, ni ce qu'ils veulent. Réduire les coûts de main-d'oeuvre, ce n'est pas facile, de plus on n'a pas le pouvoir de faire ça», dit-il.

Quant à un regroupement avec Sherbrooke, M. Fabi préfère ne pas en parler.

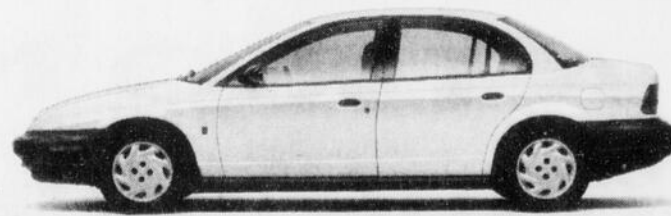


Un client Saturn n'est jamais pris au piège

Chez Saturn, vous ne serez jamais pris au piège. Ce que nous voulons, c'est que vous soyez pleinement satisfait. Nous vous donnons même la liberté de changer d'avis. Si, pour quelque raison que ce soit, vous n'êtes pas entièrement convaincu de votre choix, vous pourrez l'échanger ou vous faire rembourser dans les 30 jours ou 2 500 kilomètres. Une telle garantie de satisfaction, c'est tout à fait Saturn!



Pour faire tout autrement



La Saturn SL 1997
220 \$/mois*
0 \$ COMPTANT
ou 15 948 \$† (transport 455 \$ en sus)

Versements mensuels* pour une SL sur 36 mois	Votre comptant ou échange équivalent	Versements mensuels* pour une SL1 sur 36 mois
220 \$	0 \$	249 \$
189 \$	1 000 \$	218 \$
159 \$	2 000 \$	188 \$

La Saturn SL1 1997
249 \$/mois*
0 \$ COMPTANT
ou 15 948 \$† (transport 455 \$ en sus)

* Ces mensualités, basées sur une Saturn SL 1997 de base et une SL1 1997 à transmission automatique et calculées sur un bail de 36 mois, comprennent le transport (455 \$). Par contre, l'immatriculation, l'assurance et les taxes ne sont pas incluses. À la signature du contrat, un premier versement (selon la grille ci-haut) plus taxes ainsi qu'un dépôt de garantie de 300 \$ vous seront demandés. Pendant la durée du bail, le kilométrage qui vous est alloué est de 60 000 km (basé sur un programme de bas kilométrage de 20 000 km par année) et chaque kilomètre supplémentaire ne vous coûtera que 8 ¢. Voyez votre détaillant Saturn pour un plan de location qui tient compte d'un versement initial et des mensualités convenant à votre budget.

† PDSF. Les détaillants peuvent fixer un prix moindre.

Saturn Saab Isuzu de Sherbrooke
4880, boul. Bourque
Rock Forest
823-1400

Saturn Isuzu de Granby
1348, rue Principale
Granby
378-1404

Saturn Isuzu de Drummondville
1325, boul. St-Joseph
Drummondville
474-4270

Magnola n'a pas modifié son échéancier original

Marc LAPRISE

Asbestos

Magnola a toujours l'intention de construire une usine de magnésium à Asbestos, mais pas aussi vite que l'a laissé entendre le ministre des Finances Bernard Landry, mardi

dans son discours du budget.

Le ministre Landry a fait allusion à cet important dossier économique en parlant d'une mise en chantier possible à l'automne, tout en mentionnant au passage l'implication de la Société générale de financement (SGF).

Pour ce qui est de la société, «il n'y a rien de nouveau là-dedans. La SGF

est impliquée depuis trois ans dans le projet», précise le directeur des affaires corporatives de Magnola, M. Denis Leclerc. Quant à la construction de l'usine, il en va tout autrement, dit-il.

Magnola a des échéances et surtout des critères à respecter, notamment ceux du ministère de l'Environnement. L'entreprise vient de déposer son étude

d'impact environnementale. Elle attend des commentaires sur son document au début du mois d'avril et une réponse ministérielle sur la recevabilité dudit dossier en mai.

Ce sera ensuite au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, à piloter le dossier. Il devra entre autres le rendre public (Magnola

a déjà déposé deux copies du document à la bibliothèque municipale d'Asbestos pour consultation) et laisser 45 jours à la population pour demander ou non des audiences. S'il y a des audiences, les délais vont s'allonger avant que le conseil des ministres statue sur le dossier. La réponse définitive n'est donc pas attendue avant la fin de l'été par les gens de Magnola.

Même si la décision du gouvernement du Québec devait venir assez tôt en automne, Denis Leclerc doute que l'entreprise aille de l'avant rapidement. «On ne peut pas construire en hiver», laisse-t-il entendre. Magnola n'a toujours pas dit, aussi, si elle avait fait la preuve de la rentabilité de son procédé, même si son usine pilote de Salaberry-de-Valleyfield a récemment coulé son premier lingot de magnésium entièrement à partir de résidus miniers.

Cette usine pilote a été mise en opération à la fin de l'automne dernier dans le but d'optimiser le procédé d'ingénierie développé par Magnola. La compagnie prévoit donc toujours construire son usine commerciale à compter du mois d'avril 1998 avec un investissement de 550 millions \$. Elle aura une capacité annuelle de 58 000 tonnes et créera près de 375 emplois directs.

Bouclair

“Je l'ai fait avec du tissu BouClair”

Venez voir les créations confectionnées par les employés de BouClair. Du 27 au 31 mars

Achetez 1 m
Obtenez

1 m*
GRATUIT

COTONS "BOUCLAIR"

100% coton, 150 cm. Rég. 7.99 m 4.79 m

CHALLIS

"Sangria", "Monterey", "Sicily et "Saturn"
100% rayonne, 150 cm. Rég. 9.99 m 5.99 m

POLYESTER IMPRIMÉS "CAROUSEL"

100% polyester, 115 cm. Rég. 12.99 m 7.79 m

IMPRIMÉS "VALET"

50% polyester, 50% rayonne. 150 cm.
Couleurs variées. Rég. 14.99 m 8.99 m

IMPRIMÉS FLORAUX "KOSHIBO"

100% polyester, 115 cm. Rég. 12.99 m 7.79 m

IMPRIMÉS "KOSHIBO FLORALIES"

100% polyester, 115 cm. Rég. 12.99 m 7.79 m

IMPRIMÉS FLORAUX "GINGHAM"

100% polyester, 115 cm. Rég. 12.99 m 7.79 m

COLLECTIONS "AVILA"

100% polyester, 115 cm. Rég. 12.99 m 7.79 m

"GEORGETTE" VARIÉES

100% polyester, 115 cm. Rég. 14.99 m 8.99 m

À partir
de

4.79
m

50%
DE
RABAIS
SUR LES

PATRONS
Vogue® ET burda®

ACCESSOIRES
ET PANIERS DE Pâques

JUSQU'À
70%
DE
RABAIS

MAINTENANT PLUS DE 50 MAGASINS POUR VOUS SERVIR!

3300, Portland
SHERBROOKE
569-5989

430, Belvédère
SHERBROOKE
822-1046 822-0427

Ces articles, ainsi que plusieurs autres sont en solde jusqu'au 2 avril 1997 - ou jusqu'à épuisement des stocks. La sélection peut varier d'un magasin à l'autre.

HEURES D'OUVERTURE: Nos magasins sont ouverts à compter de 10h du lundi au vendredi, le samedi à compter 9h et le dimanche de 12h à 17h.

ANIMAUX EN PELUCHE POUR
PÂQUES

3.99
ch.
Rég. 6.99 ch.

Service de
Décoration
À DOMICILE

Sans frais, ni obligation!
(819) 569-5989 (819) 822-1046



André Bachand



Gaston Leroux

Dans Richmond-Arthabaska

Bachand et Leroux font campagne à Victoriaville

Gilles BESMARGIAN

Victoriaville

Le maire d'Asbestos André Bachand a maintenant la voie libre et défendra les couleurs du Parti conservateur dans Richmond-Arthabaska alors que le bloquiste Gaston Leroux, actuel député de Richmond-Wolfe, est tout aussi enthousiaste et tentera lui aussi de se faire élire dans cette nouvelle circonscription.

Les deux candidats qui s'affrontent étaient de passage à Victoriaville plus tôt cette semaine.

Si M. Bachand est assuré de représenter son parti considérant que la période de mises en candidature se terminait en fin de semaine dernière, le député Leroux a confirmé qu'il sera sur les rangs à l'investiture bloquiste dans Richmond-Arthabaska, le dimanche 6 avril, à 13 h 30, au complexe hôtelier Le Colibri de Victoriaville.

Pour un, M. Bachand, accompagné du président de l'association conservatrice du nouveau comté fédéral, Daniel Steffen, a tracé les grandes lignes du programme de son parti rendu public récemment par le chef Jean Charest.

La création d'un million d'emplois dès le premier mandat du PC une fois au pouvoir, la réduction d'impôt, le déficit qui coûte 5 millions \$ l'heure aux Canadiens, le domaine de la santé, les transferts aux provinces et, bien sûr, la Constitution sont des sujets qui ont été abordés par le maire d'Asbestos.

Ce dernier, qui prévoit que le scrutin fédéral aura lieu soit le 2 ou le 9 juin, soutient que les Québécois ne devraient pas considérer la prochaine élection comme un référendum. «Un vote pour le Bloc ne changera rien pour le Québec. Si la séparation doit se faire, ce n'est pas à Ottawa qu'elle se réalisera».

Toujours à propos du Bloc québécois, M. Bachand soutient qu'il n'a aucun programme pour aider la cause des Canadiens d'un océan à l'autre.

De son côté, Gaston Leroux qui venait de passer deux jours dans les Bois-Francs a parlé de sa vision du travail d'un député fédéral dans un comté comme Richmond-Arthabaska.

«Le défi de servir une population disséminée sur un territoire s'étendant de Bromptonville à Victoriaville en est un de taille. Cependant, en se donnant la peine, c'est faisable. Je le fais, car je le fais depuis 1993 dans Richmond-Wolfe par des tournées fréquentes».

Pour ce qui est de son nouveau comté, M. Leroux a dit qu'il multiplierait les rencontres dans la section de Victoriaville pour se faire connaître et, surtout, pour connaître les gens. «Les échanges que j'ai eus à ce jour me stimulent au plus haut point. Je constate qu'il y a beaucoup de fierté, de prise en charge, de dynamisme dans tous les secteurs d'activités».

SECOURS-AMITIÉ ESTRIE

Service d'écoute téléphonique anonyme et confidentiel

5 6 4 - 2 3 2 3
1 800 667-3841

Besoin d'être écouté?
Quelqu'un est là pour toi!

Une Jueur d'espoir

7 jours
24 heures

AU GOUVERNEMENT DE
MONSIEUR LUCIEN BOUCHARD

Pourquoi nous dire MERCRI?

**Au nom de tous les syndiqués et syndiquées
des secteurs public et parapublic,
nous tenons à vous témoigner
notre profonde insatisfaction face à
la dernière négociation qui s'est déroulée
sous la menace d'une loi spéciale.**

Nous déplorons que le gouvernement ait été
plus sensible aux pressions des
institutions financières et de l'entreprise privée
qu'à la nécessité de procurer à l'ensemble de
la population des services publics de qualité.

Malgré le départ à la retraite de 15 000 d'entre nous,
les jeunes ne sont toujours pas assurés d'une
meilleure accessibilité à l'emploi, et la pauvreté
continuera de frapper de plus en plus de
Québécoises et de Québécois.

*Nous ne sommes pas dupes Monsieur Bouchard,
au Québec,
vous faites les choses comme ailleurs !*



Opinions

La Tribune

Raymond Tardif,

Président et Éditeur

Jacques Pronovost,

Rédacteur en chef

EDITORIAL

Aimez-moi quand même...



Pierre DUBOIS

C'est un Bernard Landry fier de son coup qui s'est présenté devant les caméras de la télévision peu de temps après avoir dévoilé le nouveau budget du gouvernement. Il avait réussi à surprendre tout le monde avec une baisse des impôts.

Mais une fois la surprise passée, que reste-t-il ou, plus précisément, que restera-t-il dans les poches du consommateur en bout de ligne, après une année de baisse d'impôts et d'augmentation de taxes? La diminution d'impôt de 15 % pour

les ménages ayant des revenus inférieurs à 50 000 \$ sera-t-elle une épargne réelle? Les économies ainsi réalisées fonderont-elles plutôt rapidement avec l'augmentation de 1 % de la TVQ.

L'analyse de la représentante de l'ACEF de l'Estrie est fort pertinente à ce chapitre quand elle déclare «qu'une hausse de la TVQ est un geste régressif dans le sens qu'il pénalise davantage les petits puisqu'ils y consacrent un pourcentage plus grand de leurs revenus».

Un autre élément qui viendra contrer l'effet de la baisse des impôts, c'est le pelletage dans la cour des municipalités de quelque 500 millions \$ que le budget comporte. A la ville de Sherbrooke, on anticipe une facture de deux à cinq millions \$ en plus d'un 220 000 \$ pour le manque à gagner sur le retour

de la taxe de vente du Québec. Malgré les promesses de gel des taxes jusqu'à la fin du présent mandat, le conseil municipal de Sherbrooke, pour un, devra fort probablement déroger de ses belles intentions. Il en aura la plus belle excuse.

Comme le gouvernement du Québec l'a fait la semaine dernière, les municipalités devront sans doute couper dans les salaires et conditions de travail de leurs employés. En attendant de voir ce que représenteront, en terme de sous, les ajustements prévisibles aux budgets des villes, le contribuable attend nerveusement la suite des événements. Un autre élément qui risque d'atténuer l'effet de la baisse des impôts.

Plusieurs spécialistes et analystes se sont cependant réjouis des mesures susceptibles de stimuler la création d'emplois. Les allègements fiscaux pour les PME, l'aide fiscale directe aux emplois nouveaux (1200 \$ par emploi créé) et les investissements dans les infrastructures pourraient aider à atteindre l'objectif net de 25 000 nouveaux postes. Mais même là, les spécialistes ne s'entendent pas tous sur l'efficacité de l'intervention de l'état. Une économiste de la Banque Royale se demandait même pourquoi le gouvernement ne laisse pas le soin à l'entreprise privée de créer l'activité. L'expérience passée a souvent confirmé que les investissements anticipés se sont rarement confirmés.

Le ministre nous a fait le cadeau de différentes autres me-

sures: notons le 28 cents d'augmentation sur le paquet de cigarettes contre lequel les fumeurs ne sortiront pas les pancartes et le 28 \$ supplémentaire sur les frais d'immatriculation pour l'entretien des routes, une «petite vite» passée aux automobilistes puisqu'ils contribuent déjà pour près de 2 milliards \$ de frais d'usagers de toute sorte. Cette somme couvre largement les investissements de 1,1 milliard \$ prévus, au cours des deux prochaines années, pour le maintien en bonne condition du réseau routier.

Agréable surprise, la baisse d'impôt aura le mérite de permettre au Québec de suivre l'Ontario sur la voie des diminutions d'impôts en donnant l'image qu'on est pas si taxé que ça. Pour y arriver, cependant, le ministre des Finances n'aura fait que déplacer les sources de revenus du gouvernement, des impôts vers les taxes, sous prétexte de donner aux gens la liberté de dépenser ou non leurs nouvelles économies. La balance penchera même un peu en faveur du gouvernement puisque l'argent «au noir» sur lequel il ne percevait rien finira bien par arriver dans les coffres à la faveur de l'augmentation de la TVQ. On estime le gain à environ 200 millions \$.

L'approche de M. Landry aura été habile. Tel un hypnotiseur, il souhaitera que le citoyen ne se souvienne, après la séance d'hier, que de l'agréable surprise de la baisse des impôts. Et, cela va marcher!

OPINION

Sur la maternelle à temps plein

Depuis quelque temps, on parle beaucoup des orphelins de Duplessis. J'ai beaucoup de peine et de sympathie pour ces gens qui ont eu à souffrir ces abandons terribles. Le plus grand drame de leur vie n'est pas qu'ils aient été pris en charge par les communautés religieuses mais bien qu'ils aient été privés de leurs parents. On condamne à grands cris les religieuses et le gouvernement du temps, mais je crois que, dans un sens, on a la mémoire très courte, car il y a un ministre en 1997 qui a décidé que les enfants dorénavant seront confiés au système le plus jeune possible.

Avec la maternelle obligatoire à temps plein, et la pré-maternelle à quatre ans, on est en train d'arracher progressivement les enfants à leur mère et leur famille de plus en plus tôt. Si c'est ce qu'on souhaite, faire de futurs «poqués» de la vie, qu'on continue comme ça; on a trouvé la recette. Dans le temps de Duplessis, les mères n'avaient pas un mot à dire, eh bien ça ressemble pas mal à ça aujourd'hui: c'est «à temps plein ou rien!» On veut faire des enfants performants, est-ce qu'on a pensé tout simplement à en faire des «humains» heureux et équilibrés?

Quand, ne pouvant faire autrement, on les confie à une garderie, c'est un moindre mal; car les éducateurs en garderie sont formés pour entourer les tout-petits, tandis que les enseignants sont formés pour enseigner, pas pour s'occuper des bébés.

Dans 30 ou 40 ans, lorsque, à son tour, confiée au système, Mme Marois se bercera dans son foyer d'accueil, saura-t-elle pourquoi des gens déprimés et malheureux réclament leurs droits, sont surnommés... les orphelins de Marois!

Malgré ses quatre maternités, Mme Marois n'a rien compris aux réels besoins des enfants.

S.V.P. les parents, ne la laissez pas faire!

Raymonde Lavoie
Rock Forest

JEAN-LUC MONGRAIN RENCONTRE LE PAPE



TRIBUNE LIBRE

Le décret syndical

Les enseignants, semble-t-il, doivent se féliciter d'avoir évité le décret gouvernemental. Plusieurs membres ne partagent pas ce point de vue. Des enseignants ont l'impression qu'ils ont dû accepter un «décret syndical» pour éviter le décret patronal. Les chefs syndicaux ont trouvé le moyen de verser eux-mêmes les sommes d'argent exigées par M. Bouchard en grugeant ici et là sur des acquis pour lesquels leurs membres ont fait d'importantes luttes. Lucien Bouchard peut bien se pavaner.

Son décret est évité et le mouvement syndical en prend pour son rhume. Être un leader syndical, de nos jours, c'est s'exposer aux jugements de la base. Beaucoup de membres interrogent la manière dont cette négociation a été menée. Ils en sont rendus à devoir choisir entre un décret gouvernemental ou un «décret syndical».

Ce règlement comporte un coût très élevé pour les enseignants des commissions scolaires: le nombre d'élèves augmentera à la maternelle, tous les enseignants qui ont moins de 15 ans d'expérience auront une année réelle qui ne leur sera pas reconnue à l'échelon salarial, les journées de maladie ne seront plus monnayables, les congés de maladie à long terme seront rémunérés à 70% au lieu de 80%, les augmentations durement arrachées sont reportées de deux ans, et même, il sera possible d'augmenter le nombre d'élèves dans les classes là où, localement, on conviendra d'arrangements.

J'arrête ici la liste des concessions syndicales, mais sachez bien qu'elle s'allonge dans le règlement. Les organisations syndicales et le gouvernement font payer cher aux syndiqués une relative paix sociale. Ils ont lancé au Québec une bombe à retardement... Tant mieux si je me trompe. Ce serait une erreur de jugement que je serai heureux de reconnaître.

Benoit Descôteaux
Sherbrooke

POINT DE VUE

La médiation familiale : une question de choix

Par Claude Masse,
bâtonnier du Québec

La médiation familiale devrait-elle être obligatoire? Les couples qui décident de mettre fin à leur union devraient-ils être tous tenus de se soumettre à une médiation familiale obligatoire avant de pouvoir présenter au tribunal une demande de divorce? Ces deux questions ont longtemps été débattues en Commission parlementaire à l'Assemblée nationale du Québec au cours des deux derniers mois et ont suscité plusieurs réactions dans les médias. Certains ont même voulu dire que le Barreau du Québec s'oppose à la médiation familiale, à telle enseigne que nous croyons nécessaire de faire la présente mise au point.

Sans aucun doute, le Barreau du Québec est et a toujours été favorable à la médiation familiale. En effet, nous favorisons depuis une dizaine d'années au moins le développement de la médiation comme mode non judiciaire de résolution des conflits. Plus de 600 avocats et avocates ont suivi des cours de formation sur la médiation depuis lors, cours donnés pour la plupart par le Barreau du Québec.

À l'heure actuelle, la moitié des médiateurs accrédités au Québec sont membres du Barreau. C'est dire l'importance que nous accordons à cette «justice douce», si on me permet l'expression. Donc, le Barreau et ses membres sont favorables à la médiation. C'est plutôt au caractère obligatoire et préalable de la médiation, tel que proposé par le projet de loi 65, que nous nous opposons.

La liberté de choix

D'entrée de jeu, nous croyons fermement que les conjoints qui veulent se séparer ou divorcer doivent pouvoir conserver la liberté de choisir le moyen qui leur semble le plus adapté à leur situation propre: la médiation, la négociation raisonnée ou le règlement judiciaire. L'État québécois ne saurait leur imposer une voie plutôt qu'une autre. On a vu récemment le véritable gâchis qu'une intervention gouvernementale d'inspiration généreuse mais trop étendue a engendré en matière de perception de pensions alimentaires: l'administration du régime est trop lourde, les délais sont inacceptables et les créanciers alimentaires - les plus souvent des femmes et des enfants sans autres moyens de subsistance - sont insatisfaits.

Il nous paraît clair que la médiation obligatoire est une contradiction dans les termes: elle ne saurait réussir que si les conjoints s'y soumettent volontairement, en toute connaissance de cause et avec le désir réel de régler leur conflit. La rendre obligatoire, ne serait-ce que pour une seule séance, irait à l'encontre du concept même de médiation, le dénaturerait. D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls à en être convaincus puisque tous les autres programmes de médiation familiale au Canada sont volontaires. Récemment, l'Ontario et le Manitoba ont même réitéré leur volonté de maintenir ce caractère volontaire.

Des lacunes dans le projet de loi

Si l'on fait abstraction des cas où les couples parviennent volontairement à une entente, la rupture d'un

couple est fréquemment l'aboutissement de plusieurs mois, voire de plusieurs années de conflits, de malentendus et de malaises ponctués de nombreuses tentatives pour les solutionner. La rupture d'un couple peut également survenir brusquement, laissant l'un des conjoints en état de choc. Dans l'un ou l'autre de ces deux derniers scénarios, que la crise soit profonde et dure depuis des années ou que la crise soit aussi aiguë qu'inattendue, il est presque utopique de croire qu'un règlement à l'amiable puisse intervenir. Comment la médiation obligatoire préalable aurait-elle alors plus de chances d'y parvenir?

Faire croire que la médiation obligatoire est une occasion unique - voire miraculeuse - en croire certains - pour tous les couples de s'entendre, c'est méconnaître la réalité et le vécu de plusieurs conjoints qui ont déjà tout tenté, de bonne foi, pour régler leur différend, mais en vain.

De plus, nous savons à quel point, souvent, le passage du temps peut être important: il peut aider à accepter la rupture, à faire baisser la tension qui l'accompagne et à acquiescer le recul et la sérénité nécessaires pour envisager d'en régler de façon positive les conséquences. Sait-on alors que le projet de loi 65 imposerait la médiation aux couples dans les jours qui suivraient leur décision de mettre fin à leur union?

La violence conjugale est malheureusement une réalité incontournable dans notre société et pose un nouveau problème dans un contexte de médiation obligatoire. Le projet de loi 65 tente de le régler en prévoyant qu'un conjoint victime de violence pourra de-

mander au tribunal une dispense de l'obligation de se soumettre à la médiation. Or cette demande de dispense pose elle-même deux autres problèmes. On sait en effet que souvent, les victimes de violence, par crainte, honte ou culpabilité, taisent leur situation le plus longtemps possible et ont même de la difficulté à se l'avouer à elles-mêmes.

Peut-on s'attendre à ce que, en présence du conjoint violent, la victime de violence raconte le drame qu'elle vit au médiateur? Sûrement pas. Forcée d'aller en médiation, pourrait-elle aussi être portée à donner son accord, par résignation peut-être, à une entente non satisfaisante? L'autre problème se posera lorsque le conjoint victime de violence décidera de demander une dispense: il devra alors, obligatoirement, mettre en preuve tous les éléments tendant à démontrer les comportements violents de son conjoint avec tout ce que cela impliquera d'affidavits, d'interrogatoires, de témoins et de paroles blessantes.

Voilà un net recul en droit familial où tous les intervenants - tant juristes que non-juristes - se sont battus durant des années afin qu'il ne soit plus nécessaire de faire la preuve de comportements fautifs de l'autre partie pour obtenir un divorce. Réintroduire de tels débats dans le cadre d'un divorce, nous ferait revenir 20 ans en arrière.

Des dossiers se règlent

Nous avons noté que certains ont fait valoir récemment que même si 80 % des dossiers de divorce se règlent avant le procès, le 20 % des causes qui s'y rendent accaparent 80 % du temps

d'audience de la Cour supérieure. À cela, le Barreau du Québec répond que rien ne prouve, ni même ne permet de penser, que la médiation préalable obligatoire contribuera à réduire le pourcentage de causes qui iront à procès.

En effet, ces dossiers sont souvent complexes et difficiles; ils se retrouvent devant un juge précisément parce qu'ils sont complexes et difficiles et parce qu'aucun règlement à l'amiable n'a pu être obtenu. Dans ce genre de dossier, la médiation préalable obligatoire, loin de favoriser de meilleures chances de règlement que la négociation entre les parties elles-mêmes, risque au contraire de les antagoniser davantage et de rendre le dossier encore plus complexe et difficile.

Vivement la médiation volontaire

Répetons pour ceux et celles qui ne l'auraient pas constaté, qu'à l'instar de tous les intervenants entendus en Commission parlementaire, le Barreau du Québec est en faveur de la médiation familiale et qu'il reconnaît d'emblée les mérites de ce moyen non judiciaire de résolution des conflits. Toutefois, nous sommes d'avis qu'elle doit demeurer volontaire puisqu'elle n'est pas une panacée et qu'elle n'est pas la mesure appropriée pour tous les couples qui se séparent ou divorcent, indistinctement.

Tout comme on reconnaît que les ententes résultant d'un processus de médiation sont meilleures parce que les solutions ont été choisies par les deux conjoints, la façon de régler un conflit familial doit aussi demeurer un choix.

ADMINISTRATION

Raymond Tardif
Président et éditeur

René Morin
Vice-président
Finances et administration

RÉDACTION

Jacques Pronovost
Rédacteur en chef

Stéphane Lavallée
Directeur de l'information

Pierre Dubois
Adjoint à la rédaction

François Fouquet
Directeur

PUBLICITÉ

Alain LeClerc
Adjoint au directeur

Michel Poulin
Adjoint au directeur
et responsable
de la promotion

PRÉ-IMPRESSION & PRODUCTION

René Bélliveau
Directeur

André Roberge
Michel Dayon
Adjoints au directeur

COMPTABILITÉ

André Corriveau
Contrôleur

Julienne Poulin
Gérante du crédit

André Custeau
Directeur

TIRAGE

Serge Nadeau
Adjoint au directeur

Général

Dossier des commissions scolaires linguistiques

La division des libéraux éclate au grand jour

Norman DELISLE
Québec (PC)

La division des libéraux de Daniel Johnson dans le dossier des commissions scolaires linguistiques a éclaté au grand jour, hier.

Au moment où le porte-parole du Parti libéral en matière d'éducation, le député de Marquette, François Ouimet, annonçait que l'opposition officielle allait voter en faveur de la résolution gouvernementale visant à implanter des commissions scolaires linguistiques, un autre libéral, Thomas Mulcair, député de Chomedey, expliquait que jamais il n'appuiera cette motion.

«C'est une tentative misérable de faire de la politique avec les droits de la minorité. Je ne voterai jamais pour une telle motion», a dit M. Mulcair devant quelques journalistes.

Auparavant, le député de Marquette avait fait connaître la position officielle de l'opposition: en dépit de nombreuses réserves, les députés libéraux ont décidé de voter en faveur de la motion présentée par le ministre Jacques Brassard.

Par cette motion, l'Assemblée nationale autorise un changement à la Constitution du Canada: l'article 93 de cette Constitution, c'est-à-dire celui qui prévoit l'existence des commissions scolaires religieuses, ne s'appliquera pas au Québec.

Cette solution mise de l'avant par le gouvernement québécois a déjà reçu l'aval des autorités d'Ottawa. Le ministre fédéral Stéphane Dion a indiqué en début de semaine que la voie choisie par Québec était possible. Elle aura, a précisé M. Dion, l'appui d'Ottawa si un consensus se dégage au Québec en faveur du remplacement des commissions scolaires confessionnelles, en place depuis 1867, par des commissions scolaires linguistiques.

Oui avec réserves

À l'Assemblée nationale, hier, le député François Ouimet a révélé qu'en dépit de ses réserves, l'opposition libérale va appuyer la motion.

«Les intérêts supérieurs des écoliers québécois le réclament. Nous ne bloquerons pas le processus et nous allons voter en faveur de la motion après avoir émis des mises en garde. Les conséquences d'un vote contre seraient dramatiques pour les élèves du Québec», a dit le député de Marquette.

Les réserves exprimées par M. Ouimet sont les suivantes:

-le gouvernement aurait dû choisir la voie de l'amendement constitutionnel - et non celle de l'abrogation de l'article - pour faciliter l'implantation rapide et efficace des commissions linguistiques;

-des séances en commissions parlementaire auraient dû être prévues pour entendre les points de vue des différents groupes dans ce dossier;



«le gouvernement aurait dû publier les avis juridiques sur lesquels il se base pour utiliser le processus qu'il a retenu.

Quant au député de Chomedey, Thomas Mulcair, il a carrément tranché: «Moi, je ne peux pas voter pour cette résolution-là».

Il accuse le gouvernement de ne pas donner des garanties suffisantes à la minorité anglophone du Québec qu'elle pourra gérer et contrôler ses écoles, une fois les commissions scolaires linguistiques établies.

Sans être aussi catégoriques que M. Mulcair, deux autres députés libéraux représentant des circonscriptions à majorité non francophone, les députés Russell Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) et Russell Williams (Nelligan) ont indiqué qu'ils n'avaient pas encore décidé s'ils allaient appuyer la motion.

Il a été impossible hier d'obtenir les réactions du chef libéral Daniel Johnson sur les divisions internes qui déchirent son parti.

Le vote de la Chambre sur la motion du gouvernement aura lieu plus tard, à une date non encore déterminée.

Pauline Marois, ministre de l'Éducation, a répondu aux questions de l'opposition, concernant la résolution gouvernementale visant à implanter des commissions scolaires linguistiques.

Québec propose un moyen d'éviter la hausse des taxes foncières

Faire payer la note par les employés municipaux

Pierre APRIL
Québec (PC)

Le gouvernement du Québec croit que les municipalités pourront s'acquitter de leurs nouvelles obligations budgétaires, accrues de 500 millions \$ dans le dernier budget de

Bernard Landry, sans augmenter leurs taxes.

Le premier ministre Lucien Bouchard s'attend à ce que les administrations municipales négocient la réduction des coûts de leur main-d'oeuvre à la hauteur de cette facture.

«Il est normal dans le secteur municipal, où on administre 10 milliards \$

de budget, qu'on puisse s'attendre à une contribution à l'effort collectif sans qu'il y ait de répercussions sur le fardeau fiscal des contribuables», a déclaré M. Bouchard hier.

Le premier ministre a promis de favoriser d'abord les solutions négociées. «Il y aura des échanges intenses, a-t-il dit, entre le gouvernement et les parties

intéressées pour qu'on examine les enjeux de la réforme de la fiscalité et de la répartition des efforts.»

M. Bouchard a soutenu qu'il appartient maintenant aux élus municipaux de rationaliser leurs dépenses. Il a rappelé l'obligation de réaliser cette rationalisation «dans laquelle nous nous trouvons tous».

«Nous, le gouvernement, nous le faisons, a-t-il dit, et nous pensons en particulier à un poste comme celui de la main-d'oeuvre, où il y a du travail à faire quand on sait que dans les municipalités de plus de 25 000 habitants le niveau des salaires est à peu près de 27 pour cent supérieur à celui des employés de l'Etat.»

Jean Corbeil dit oui à Charest

□ Surprise pour le PLC et le Bloc

Huguette YOUNG
Ottawa (PC)

La candidature du conservateur Jean Corbeil dans son ancienne circonscription pourrait mêler les cartes et donner du fil à retordre au Bloc québécois et au Parti libéral.

Après mûre réflexion, l'ancien ministre du Travail et des Transports du gouvernement Mulroney a décidé hier de faire un retour en politique dans la circonscription qu'il a représentée de 1988 à 1993.

Jusqu'à jeudi dernier, M. Corbeil avait dit non et sa décision était ferme. Mais il n'a pu résister au pouvoir de persuasion de Jean Charest.

«Le programme électoral de M. Charest a été la bougie d'allumage qui a fait partir l'étincelle», a-t-il confié en riant.

Le premier surpris est le député bloquiste d'Anjou-Rivière-des-Prairies, Roger Pomerleau, pour qui l'annonce a eu l'effet d'une douche froide.

«M. Corbeil n'est pas quelqu'un que je néglige, a-t-il admis hier. On va reconsidérer notre façon de fonctionner. C'est vraiment inattendu. Je ne m'attendais pas à cela.»

Si le vote se polarise entre les options souverainiste et fédéraliste, M. Pomerleau pourrait se faire réélire. Mais tout peut arriver. Et pour minimiser les risques, M. Pomerleau a l'intention de multiplier ses activités et d'être très présent sur le terrain.

«Pas gagné»

«On va travailler d'arrache-pied. Ce n'est pas gagné pour personne, ni pour nous, ni pour les libéraux, ni pour les conservateurs.»

Selon lui, le retour de M. Corbeil «change la donne».

Ancien maire d'Anjou et «gros canon» du Parti conservateur, il connaît tout le monde, reconnaît M. Pomerleau. En 1993, le candidat du Bloc avait récolté 532 voix de plus que son rival libéral. M. Corbeil était

arrivé troisième.

Les libéraux, quant à eux, ont recruté M. Yvon Charbonneau, député libéral provincial et ex-président de la CEO. Le message des libéraux fédéraux, c'est qu'il est inutile de voter pour un conservateur car cela ne fera que diviser le vote fédéraliste et faire passer le candidat bloquiste.

Mais les organisateurs conservateurs, eux, font le calcul que les conservateurs sont le deuxième choix des Canadiens partout au pays, y compris au Québec.

«On n'a pas l'intention de sauter dans le piège de M. (Jean) Chrétien, soutient le coprésident de la commission politique du Parti conservateur, Jacques Léger. Et j'espère que les gens vont bien le comprendre.»

«Pour nous, ça n'existe pas cette notion de polarisation. C'est un faux débat, un débat qui est mort-né. Ils ont voulu ressusciter ce débat-là, qui leur a été très utile dans les élections partielles de Brome-Missisquoi et Westmount, mais c'était avant le référendum.»

Entre des «promesses manquées», un référendum et une «vision d'avenir», les Québécois vont opter pour les conservateurs, croit M. Léger.

Fier de son chef, M. Corbeil a été l'un des premiers à se rallier à Jean Charest pendant la course à la direction du Parti conservateur, en 1993. Le camp de Kim Campbell l'avait accusé d'avoir fait déraiper sa campagne. M. Corbeil ne regrette aucunement son geste. «Les cicatrices ne sont plus là», dit-il.

Au cours d'une sortie publique virulente, le ministre conservateur avait accusé Mme Campbell de vouloir éblouir l'ex-premier ministre Brian Mulroney et Jean Charest pour expliquer le dérapage de son parti.

M. Corbeil n'a pas encore d'opinion. S'il remporte l'investiture, il a hâte d'en découdre avec les libéraux de Jean Chrétien, le «parti de la chicanerie».

Des partielles qui vont tester la popularité du gouvernement Bouchard

Michel HEBERT
Québec (PC)

Les élections partielles prévues le lundi 28 avril prochain dans les circonscriptions de Pévost et de Beauce-Sud constitueront le premier test de popularité du gouvernement de Lucien Bouchard.

Le Parti québécois a déjà choisi ses candidats: Richard Busque, 50 ans, dans Beauce-Sud, et Lucie Papineau, 51 ans, dans Pévost.

Directeur du Regroupement des Centres d'hébergement de soins de longue durée en Beauce, Richard Busque affrontera la candidate libérale Diane Leblanc, une dame de 43 ans bien connue dans le comté pour avoir occupé durant plusieurs années le poste d'adjointe du député libéral fédéral indépendant Gilles Bernier.

La circonscription de Beauce-Sud avait échappé de justesse au PQ en 1994. Charles-Eugène Quirion avait raflé la victoire par une mince majorité de 164 voix sur le candidat péquiste d'alors, le frère de Richard Busque, Paul-André Busque.

M. Quirion avait obtenu 13 122 voix, soit 45,18 pour cent des suffrages. Paul-André Busque avait obtenu un

score de 12 958 votes représentant 44,61 pour cent des suffrages.

Richard Busque tentera de battre Mme Leblanc. S'il y parvient, il deviendra le premier député péquiste de l'histoire de Beauce-Sud.

Rappelons que la circonscription de Beauce-Sud est vacante depuis le décès de M. Quirion, emporté par le cancer le 24 décembre 1996.

La circonscription de Prévost, dans les Laurentides, est vacante depuis le départ de Daniel Paillé qui, le 19 novembre 1996, annonçait son intention de retourner dans le monde des affaires. Il est devenu quelque temps plus tard membre de la direction de la Société générale de financement.

Le PQ y présente Lucie Papineau, membre de la direction de la Société de développement industriel du Québec et première femme propriétaire d'une agence de détectives privés au Québec.

Elle affrontera le maire de Saint-Antoine-des-Laurentides, Normand Plouffe, candidat du PLQ.

Avec Daniel Paillé, le PQ avait aisément remporté la circonscription de Prévost en 1994. M. Paillé avait battu le député libéral sortant, Paul-André Forget, avec une majorité de 4 110 voix, soit 50,5 pour cent des suffrages.

EN EXCLUSIVITÉ À
SHERBROOKE, LA
NOUVELLE COLLECTION
SPORTSWEAR
FASHIONATO'S.

FASHIONATO'S,
TERRESTRIA ET VOUS...
ils vont si bien
ENSEMBLE !

TERRESTRIA
182, rue Wellington Nord, Sherbrooke
(819) 823-1737

Plus d'accidents chez les jeunes !

Chaque année au Canada, il y a plus de 820 000 accidents du travail, dont plus de 700 qui causent la mort. Et ce sont les jeunes de 20 à 24 ans qui courent le plus de risques. Évitez ces accidents en vous renseignant mieux sur les règles de sécurité et de santé à votre travail. Profitez de la première Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail

du 2 au 6 juin prochain.

Renseignez-vous au 1 800 668-4284.

Informez-vous des activités dans votre région au (514) 283-2214 à Montréal ou au 1 800 954-CODE pour l'extérieur de Montréal.

SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL :
PENSER N'EST PAS ASSEZ !

É
Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Si vous voyez cet homme à la télé, méfiez-vous.

Cet homme est un menteur professionnel.

La seule vérité, c'est que la O'Keefe
a une nouvelle étiquette,
une nouvelle caisse, une nouvelle canette
et qu'elle est toujours aussi douce.

Nous préférons vous en aviser. Merci.

O'Keefe. La douceur qui ne ment pas.

